

Programme LIFE SMART WASTE PACA (2018 – 2023)

www.lifeipsmartwaste.eu

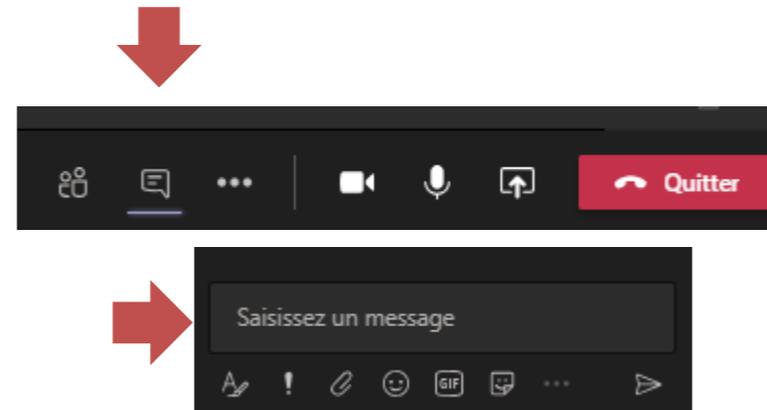


Atelier n°5

Comment intégrer la gestion des déchets dans les documents d'urbanisme ?

altereo

- Utiliser le « chat »



- Un animateur suit en direct le « chat » afin de compiler les questions qui pourront être posées aux intervenant
- Si possible penser à mettre l'acronyme de votre structure avant la question : « REGION – blablabla ? »
- Vous pouvez également transmettre des informations en lien avec l'atelier par exemple un lien internet
- Les échanges du « chat » permettront de compléter le CR de l'atelier
- Merci de votre participation

Rappel des fondamentaux et besoins régionaux

- Equipements de gestion des matériaux/déchets, de quoi parle t'on? Frédérique CAMPANELLA - Altereo
- Besoins régionaux en matière de gestion des déchets : Arthur DE CAZENOVE - Région Sud

Comment intégrer les équipements relatifs à la prévention et à la gestion des déchets dans les documents d'urbanisme ?

- Prise en compte des déchets dans les documents d'urbanisme : Dominique RAULIN - Région Sud
- Montage d'une opération de bio-méthanisation sur le territoire de DLVA : Bruno AGOSTINI - Planification Urbaine et Aménagement - Durance Luberon Verdon Agglomération
- Le Parc Naturel Régional du Lubéron (PNR) et la problématique des déchets : Nicolas BOUËDEC - PNR Luberon

Comment identifier des friches industrielles ou des terrains dégradés pour l'implantation d'équipements ?

- Retour d'expérience sur la problématique de foncier pour les projets «déchets» : François PASQUIER - Grand Avignon
- Les documents d'urbanisme sont-ils une force ou une contrainte pour les gestionnaires de déchets ? Heloise AUBRET - Cabinet d'avocat Green code
- Impact du type d'installation sur la recherche de foncier : Gaëtan HERREBAUT - SUEZ

Programme LIFE SMART WASTE PACA (2018 – 2023)

www.lifeipsmartwaste.eu



Atelier n°5

Equipements de gestion des matériaux/déchets, de quoi parle t'on?

altereo

Stratégie d'aménagement et d'attractivité des territoires

- Documents d'urbanisme -

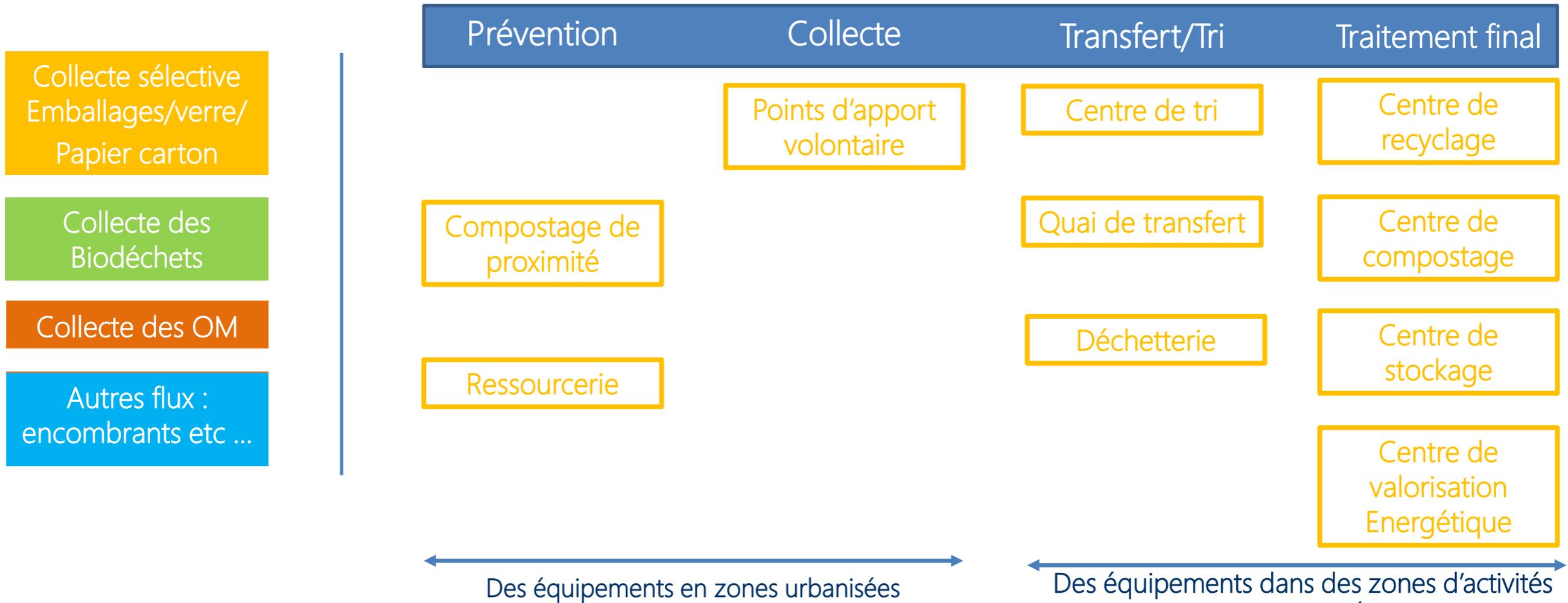
Pourquoi intégrer la gestion des déchets dans les documents d'urbanisme ?

- **Développement urbanistique et touristique engendre une augmentation de la production de déchets ménagers et assimilés :**
- **Construction et la démolition de bâtiments, d'infrastructures, d'espaces publics et de voirie, liés à ces nouveaux besoins, engendrent une consommation en matières premières et une production de déchets**



Région Sud : 18,6 M t/an de déchets du BTP – 3,3 M t/an de déchets ménagers – 2,7 M t/an de déchets d'activités économiques

Quels types de Déchets Ménagers et Assimilés? Quelles types d'installations ?



Quels types de Déchets Ménagers et Assimilés? Quelles types d'installations ?



Points d'apport volontaire



Déchetterie

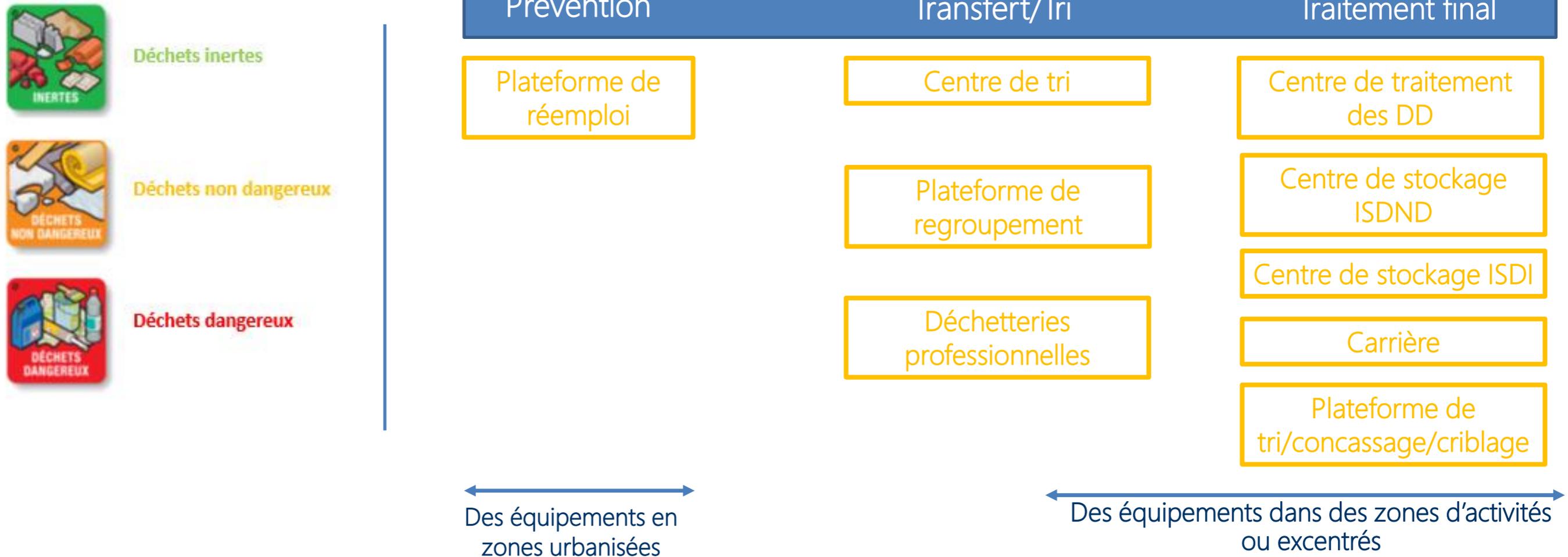


Compostage de proximité

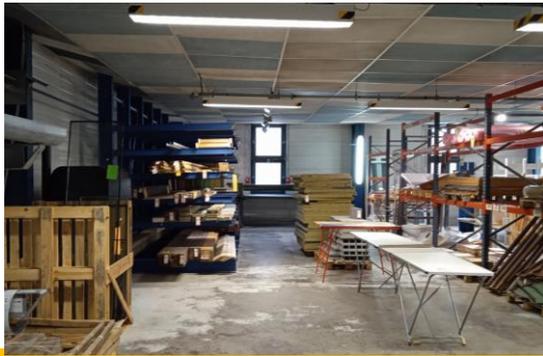


Ressourcerie

Quels types de Déchets du BTP? Quelles types d'installations ?



Quels types de Déchets du BTP? Quelles types d'installations ?



Plateforme de réemploi



Centre de tri



Centre de stockage ISDI



Déchetteries professionnelles



Plateforme de tri/concassage/cribleage



Carrière

Propositions

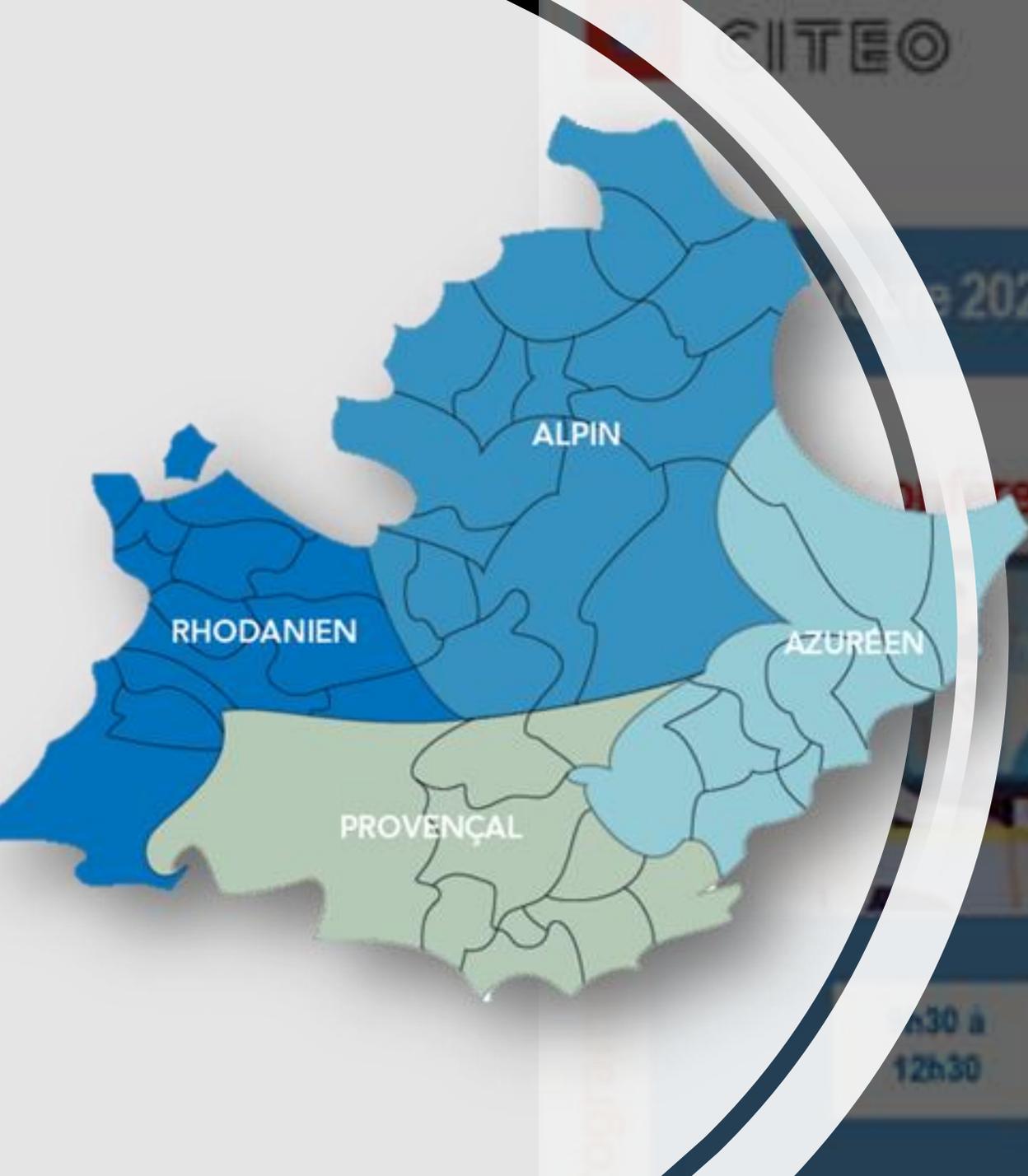
- **Identifier la production de gisement permet d'anticiper leur évolution** en fonction des orientations d'aménagement. Les services déchets et aménagement du territoire devraient croiser leurs informations afin de localiser et mesurer, sur le territoire les nouveaux gisements de déchets
- **Intégrer dans les documents d'urbanisme les besoins et la possibilité d'implanter des espaces dédiés** à la collecte/tri/transfert/traitement des déchets
- **Réduire la production de déchets du BTP grâce à des décisions d'urbanisme.** En favorisant par exemple, les constructions mitoyennes, le choix de certains matériaux recyclés ou recyclables, le choix de végétaux à croissance lente ou des végétaux locaux à feuillage persistant...
- **Développer le compostage de proximité en milieu urbain pour diminuer la part de déchets ménagers collectés.** Les documents peuvent prévoir des emplacements liés à cette activité.
- **Développer l'implantation d'un réseau d'entreprises** afin de favoriser l'implantation d'installations de recyclage de proximité.

COMMENT INTÉGRER LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

Atelier n°19 • 5 novembre 2020

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Atelier réalisé dans le cadre du projet intégré LIFE
IP SMART WASTE (2018-2023)





ENJEUX DES ATELIERS DECHETS ET URBANISME

ET CONTEXTE REGIONAL

Contacts :

ADEME / Alice ANNIBAL JAMBET -
alice.annibal-jambet@ademe.fr

CITEO / Bastien WIBAUX - bastien.wibaux@citeo.com

CGIDEL / Céline GIDEL - cgidel@maregionsud.fr

REGION / Arthur DE CAZENOVE -
arthurcazenove@maregionsud.fr

Contexte | Témoignages |
Echanges et Débats

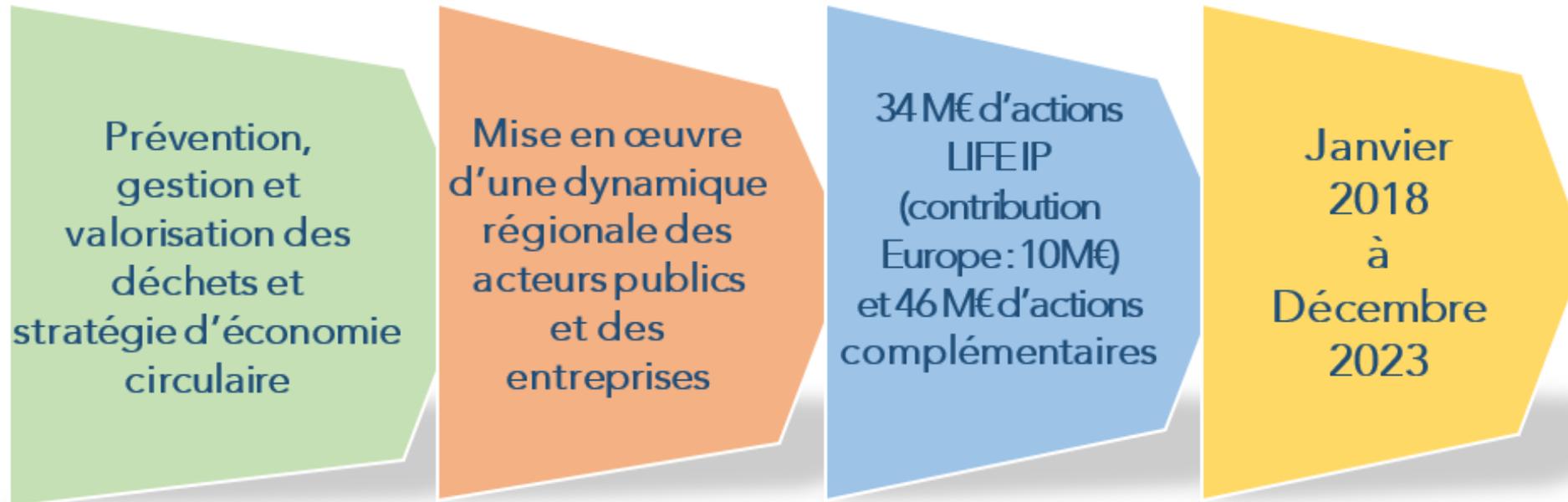
UNE PLANNIFICATION REGIONALE EN VIGUEUR DEPUIS LE 26/06/2019

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par délibération n°19-336 de l'Assemblée Plénière en date du 26 juin 2019 - (2^{ème} Plan approuvé en France)
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) s'y est substitué par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2019 - (1^{er} SRADDET approuvé en France)
- Le SRADDET prévoit le maintien d'une **instance de gouvernance intitulée « Commission Consultative des Déchets »** pour assurer le suivi et l'évaluation de la planification régionale des déchets.



L'EUROPE SOUTIEN LA MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION REGIONALE AU TRAVERS DU PROJET LIFE IP SMART WASTE

LIFE-IP Smart Waste en résumé



<http://www.lifeipsmartwaste.eu>

Comité de pilotage

- Conseil Régional
- 17 partenaires associés
- ADEME
- DREAL
- CITEO

UN PROJET EUROPEEN POUR FAVORISER LES ECHANGES DE BONNES PRATIQUES, LA RÉPLICABILITÉ ET LA TRANSFÉRABILITÉ

SITE INTERNET

Projet Life Smart Waste

➔ Lancement Octobre 2018

<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>



NEWSLETTERS

- 2 Parutions par semestre

FICHES RETOUR D'EXPERIENCE

➔ Focus sur les actualités

➔ Retour d'information sur les RDV Thématiques et réunions

➔ Information sur l'agenda

➔ Liens avec les partenaires - Renvoi sur le Site Internet Life Smart Waste

➔ Respectant un formalisme défini selon la charte choisie par l'équipe LIFE, chaque partenaire du Projet complète une fiche décrivant l'opération terminée dans les différentes phases de montage de de réalisation technique et budgétaire.

➔ Ces informations favorisent la répliquabilité de l'action et sa transférabilité. Publiée sur le site internet Life Smart Waste



UN ATELIER QUI S'INSCRIT DANS LA DYNAMIQUE D'ANIMATIONS PREVUE PAR LE PROJET EUROPEEN

16 Ateliers
Thématiques
en Région

5 Comité de
Pilotage et de
suivi du Projet

10 Visites de site
Traitement
Valorisation &
Associations

1 Journée
Echange & Partages
d'Expérience



Comment lutter contre les dépôts sauvages et les décharges illégales ?

Judi 21 novembre 2019 - Hôtel de Ville
La Seyne-sur-Mer



Synthèse des échanges de la matinée

Les **dépôts sauvages** sont estimés à 21kg/an/hab, ce qui pourrait représenter environ **100 000 tonnes de déchets abandonnés par an sur le territoire régional** dont la résorption incombe aux communes pour un coût de 30 à 90 Millions d'euros (juridiquement impossible à supporter au travers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), les décharges illégales concernent majoritairement les déchets issus de chantiers et **leur abandon est estimé à 2 millions de tonnes par an** sur la région, ce qui représente un **manque à gagner pour les installations légales de l'ordre de 15 à 25 millions d'euros.**



Présentations
DREAL Région (M. Baey) et Var (M. Dutoit) : Dépôts sauvages et Décharges illégales : rappel réglementaire et retours d'expérience en matière de déchets de chantier.

Après avoir énoncé les différentes caractéristiques de dépôts sauvages et de décharges illégales, les services de l'Etat (DREAL) ont rappelé les différents pouvoirs de police associés et ont illustré leur propos à travers la présentation d'actions menées dans le Var.

JOURNEE PARTAGE D'EXPERIENCE Vendredi 6 décembre 2019

Stratégies territoriales en matière
d'Economie Circulaire



PROGRAMME



- #Etape 1
Communauté
d'agglomération
Ventoux Comtat
Vaucluse
Le Castellas
1171 av du Mont Ventoux
84200 Carpentras
- 9h30 Introduction par Monsieur le Président Guy REY et M. BORGO, Vice-Président délégué à la gestion des déchets.
- 10h Présentation de la redevance spéciale et du projet de tarification incitative.
- 10h30 Visite de la Ressourcerie du Comtat qui emploie du personnel en insertion pour la collecte des encombrants à domicile.
- #Etape 2
Loriot du Comtat
- 11h Visite de la Composterie de Loriot du Comtat qui produit du compost à partir des déchets vers des particuliers et des professionnels.

Pause Déjeuner (pris en charge par la Région)

- #Etape 3
Caromb
- 13h30 Opération de broyage et de paillage par une entreprise d'insertion.
- 15h Visite d'une plateforme de valorisation des déchets du BTP.
- #Etape 4
Monteux
- 16h Présentation de l'association Recupagri pour la valorisation des plastiques agricoles.

Sous réserve d'ajustement

Cette journée de partage d'expérience est cofinancée par l'Union Européenne avec le fonds LIFE



PRODUCTIONS D'INFORMATION ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET



7 Septembre 2020 - Smart Waste - LIFE Integrated Project

The collage includes several key documents:

- 1er COMITE DE PIU 19 avril 2018 - M**: A brochure with a blue header and photos of a meeting.
- Smart Waste PACA - LIFE Integrated Project**: A vertical blue banner with a white background and photos.
- Smart Waste - LIFE Integrated Project 2016**: A vertical blue banner with a white background and photos.
- Smart Waste - LIFE Integrated Project 2016**: A vertical blue banner with a white background and photos.
- Les Chiffres**: A document with a pie chart showing data distribution.
- 1- ETUDE DU GISEMENT DES DECHETS DU BTP ET FAISABILITE DU REEMPLOI LOCAL**: A document with a table of contents and a pie chart.
- Comment favoriser le réemploi en décembre**: A document with a photo of a meeting and the text "ATELIER #5".
- Comment aménager un espace public pour un atelier**: A document with a photo of a meeting and the text "ATELIER #12".
- Comment construire une organisation territoriale de compostage partagé ?**: A document with a photo of a meeting and the text "ATELIER #4".
- Quelques informations**: Two spiral-bound booklets with a lightbulb icon and text about thematic workshops.

Planification régionale en matière de prévention et de gestion des

OUTILS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DES TECHNICIENS ET DES ELUS

Des documents de sensibilisations et des outils de partage d'expérience et de connaissance très largement diffusés depuis septembre 2019

VISITE GRANULA+ A GARDANNE

Visite le 20 avril avec l'équipe Neemo d'un site de recyclage des déchets de chantier en granulat



Des synthèses par bassin de vie du suivi de la mise en œuvre de la planification sont en cours d'élaboration (valeurs à viser par bassin et par EPCI)



POUR RAPPEL LES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS EXISTANTS : S'INFORMER, DIFFUSER AUX ACTEURS DU TERRITOIRES ET CANDIDATER



DES APPELS A PROJETS REGIONAUX

- 2012-2019 : **Filidéchets** (R&D - réemploi/réutilisation/valorisation des déchets) (57 lauréats soutenus par la Région)
- 2019 : **ProValotri** (collecte/tri/valorisation des déchets des activités économiques (ex : déchèteries professionnelles, recyclage déchets du BTP) (3 lauréats soutenus par la Région)
- 2018-2019 : **Territoires en Economie Circulaire** (8 lauréats soutenus par la Région)
- 2019 : **Stratégie territoriale** en matière de prévention et de gestion des **matières organiques** (7 lauréats)
- Méditerranée **Zéro Plastique** (29 lauréats)
- 2019 : Expérimentation de **Solutions numériques innovantes** pour développer l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire (5 lauréats)
- 2017-2018 : **Fonds de dépollution** (20 lauréats soutenus par la Région)
- 2016-2017 : Valorisation des **Déchets Verts** (20 lauréats soutenus par la Région)
- 2015-2017 : Lutte contre le **Gaspillage Alimentaire** (14 lauréats soutenus par la Région)
- ...

- **UN CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS & ECONOMIE CIRCULAIRE**
- **UN CADRE D'INTERVENTIONS SPECIFIQUES** (prévention, réseaux, formation, ressourceries,...)
- **DES CONTRATS RÉGIONAUX D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL** (unités de gestion/valorisation des déchets)
- **UN PROJET EUROPEEN – LIFE IP SMART WASTE** (18 partenaires – plus de 50% de la population régionale)
- **LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2014-2020 PUIS 2021-2027**
- **LES FUTURS PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS (FEDER/FSE) – 2021-2027**
- **DES APPELS A PROJETS NATIONAUX (ADEME, ETAT, CITEO,...)**

! CONVENTION TRIPARTITE ADEME/CITEO/ADEME EN COURS

ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS EXISTANTS, S'INFORMER, DIFFUSER AUX ACTEURS DU TERRITOIRES ET CANDIDATER FAIRE CONNAITRE ET ANIMER DEUX SITES WEB REGIONAUX POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE, FAVORISER LE PARTAGE D'EXPERIENCES

Améliorer la connaissance
www.ordeec.org

Partage d'expérience
www.lifeipsmartwaste.eu



LES PRINCIPAUX ENJEUX



Invitation Atelier Thématique

Comment intégrer les équipements
de prévention et de gestion des déchets
dans les documents d'urbanisme ?

Judi 5 Novembre 2020 > 9h-12h30



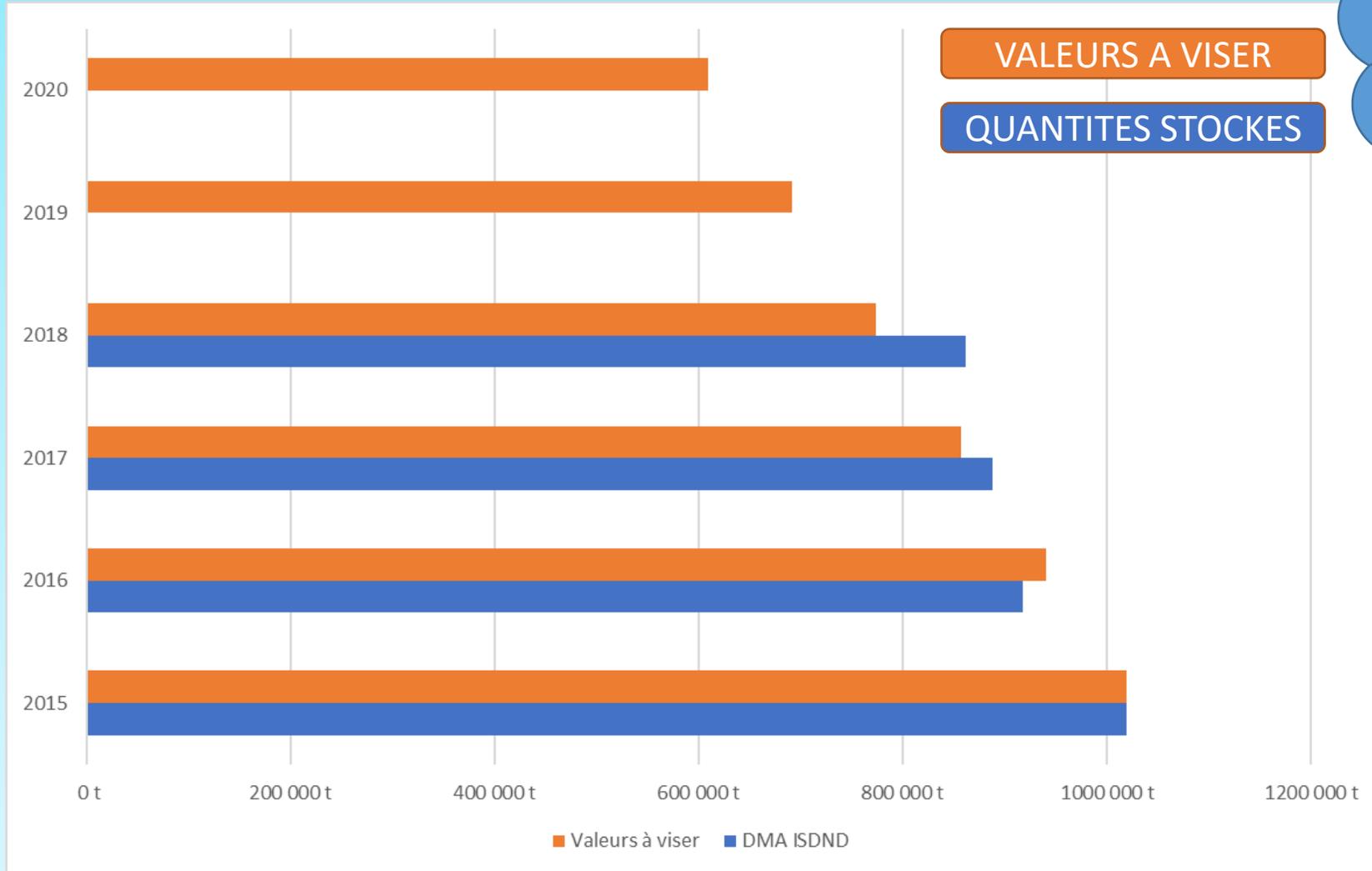
Visio-conférence

Contacts techniques :

Frédérique Campanella - Altereo - f.campanella@altereo.fr - 06 17 53 71 90
Arthur de Cazenove - Région Sud - adecazenove@maregionsud.fr - 04 88 10 76 09
Anne-Laure Goy - Région Sud - algoy@maregionsud.fr - 04 90 14 40 74

LA RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A STOCKER EST ENJEU MAJEUR

EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES STOCKES EN REGION DEPUIS 2015 ET VALEURS A VISER



Dans un contexte national et régional de réduction des capacités de stockage en ISDND, la réduction des quantités de DMA à stocker est enjeu majeur

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PRECONISATIONS DE LA PLANIFICATION REGIONALE

EN NUMERO 1, PREVENIR ET REDUIRE !

En 5 ans, certaines collectivités régionales ont baissé de 100 à 150 kg de DMA/hab. (-20% à -30%)



Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires dès 2020 (68% de la population couverte en 2020)



Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015 (+3% de 2015 à 2018)



Différencier les flux de déchets des activités économiques collectés en mélange avec les DMA (36% DMA sont des DAE en 2015 (22% à l'échelle nationale), nombreuses actions d'EPCI depuis 2017 : RDS, arrêts de collecte en ZA, fermetures des déchèteries publiques ou conditions d'accès avec contreparties financières,...)



Favoriser le développement de structures de réutilisation, réemploi et réparation



RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS !

L'ATTEINTE DE CES OBJECTIFS NE POURRA SE FAIRE SANS LA **MISE EN PLACE D'UN MAILLAGE COHERENT D'EQUIPEMENTS SUR TOUS LES TERRITOIRES**



Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes en 2025 (35% en 2018)



Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+6% depuis 2016)



Trier à la source les biodéchets alimentaires (ménages et gros producteurs) dès 2024 (Expérimentation de quelques territoires et 7 territoires engagés sur une stratégie territoriale)



Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (70% en 2018)

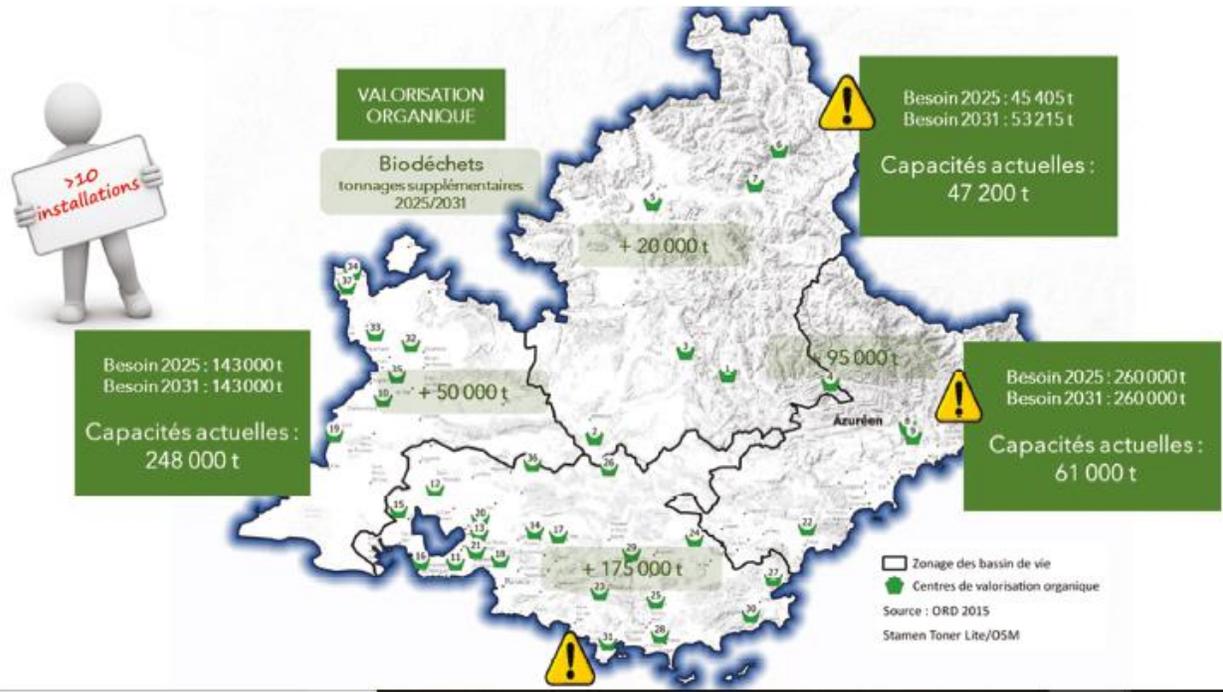


LE SRADDET DEFINIT CLAIREMENT DES BESOINS EN EQUIPEMENT PAR BASSIN DE VIE (installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer)

b.2. Unités de valorisation organique

Une dizaine d'unités de traitement des biodéchets seront nécessaires sur le territoire d'ici 2025, des investissements sont à prévoir dans ce sens. En 2017 peu de projets ont été déposés auprès des Services de l'État et portés à connaissance de la Région.

Sur la carte suivante figure les besoins 2025 et 2031 et les capacités actuelles par bassin de vie.

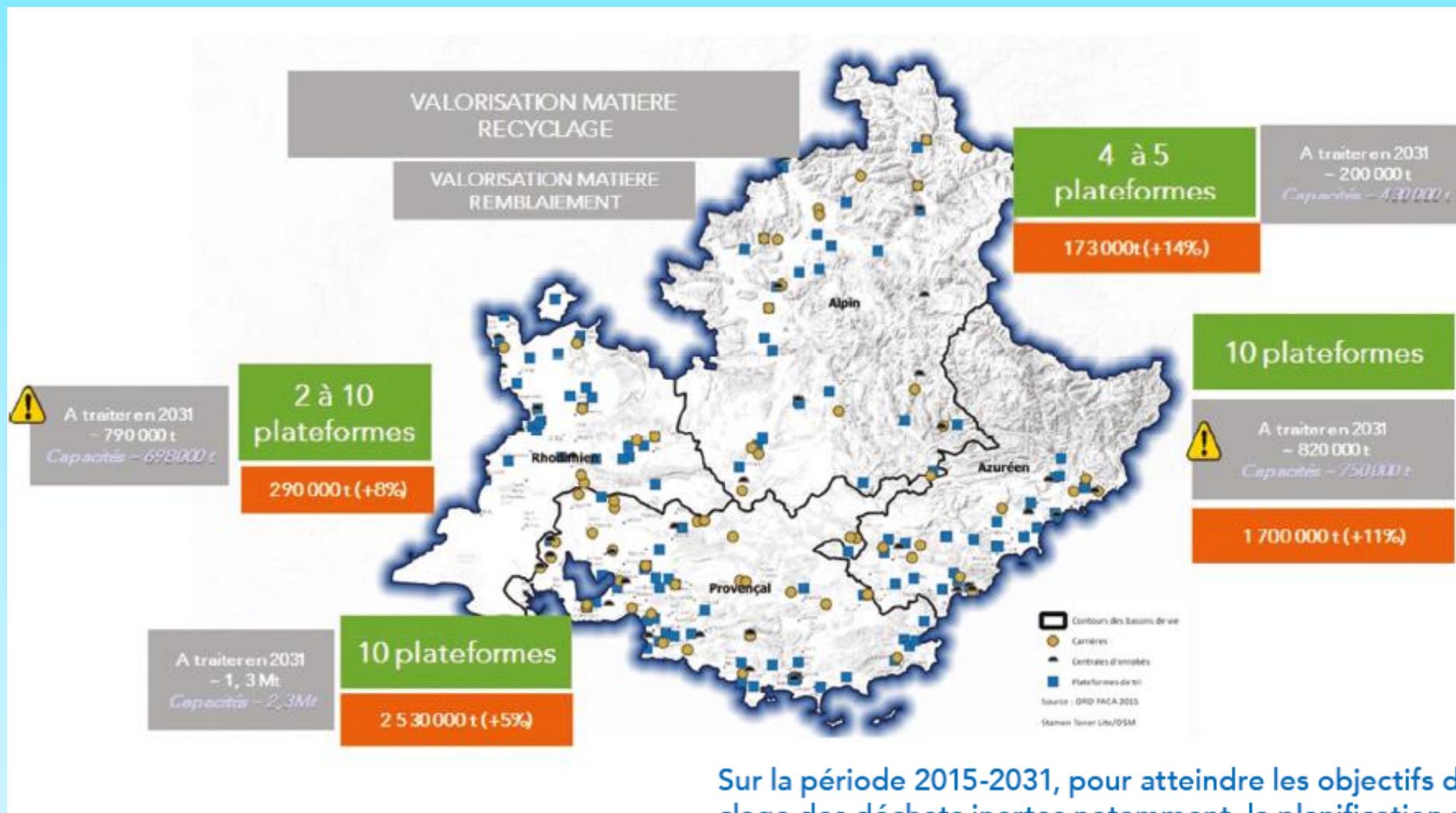


Prévoyez-vous dans votre Schéma de Cohérence Territorial, le foncier nécessaire aux équipements de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec vos stratégies territoriales ?

[https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Amenagement et dev durable/Gestion des dechets/FASCICULE SRADDET - DECHETS Chapitre 3-4.pdf](https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Amenagement_et_dev_durable/Gestion_des_dechets/FASCICULE_SRADDET_-_DECHETS_Chapitre_3-4.pdf)

Il est attendu que les stratégies de prévention et de gestion des déchets soient illustrées d'analyse spatialisée.

Exemple pour les équipements de recyclage des déchets inertes



Sur la période 2015-2031, pour atteindre les objectifs de valorisation et recyclage des déchets inertes notamment, la planification régionale préconise la création, au niveau régional, **entre 26 et 35 nouvelles plateformes** de tri et de valorisation avec recyclage des déchets inertes, permettant de couvrir un besoin de capacité d'environ 1 million de tonnes supplémentaires de déchets inertes à échéance 2031.

LES BESOINS EN EQUIPEMENTS DE TRI NECESSITERAIENT 200 HA DE FONCIER A L'ECHELLE REGIONALE (estimation ORD&EC)

	Centre de tri		Centre de compostage		Centre de tri des déchets issus de chantiers du BTP		Déchèteries professionnelles		Déchèteries publiques (zones urbaines)		Site de regroupement déchets dangereux	
	Besoin capacité 2031	Besoin surface 2031	Besoin capacité 2031	Besoin surface 2031	Besoin capacité 2031	Besoin surface 2031	Besoin capacité 2031	Besoin surface 2031	Besoin capacité 2031	Besoin surface 2031	Besoin capacité 2031	Besoin surface 2031
Alpin	46 000 t	6 ha	20 000 t	1 ha	91 000 t	6 ha	10 sites	2 ha	1 site	0,2 ha	5 sites	1 ha
Azuréen	280 000 t	37 ha	95 000 t	5 ha	400 000 t	27 ha	20 sites	4 ha	5 sites	1 ha	10 sites	2 ha
Provençal	330 000 t	43 ha	175 000 t	9 ha	290 000 t	19 ha	10 sites	2 ha	2 sites	0,4 ha	5 sites	1 ha
Rhodanien	65 000 t	9 ha	50 000 t	3 ha	165 000 t	11 ha	30 sites	6 ha	5 sites	1 ha	5 sites	1 ha
TOTAL	721 000 t	94 ha	340 000 t	18 ha	946 000 t	63 ha	70 sites	14 ha	13 sites	3 ha	25 sites	5 ha
Typologie de site adapté	Zones d'activités, zones industrielles, anciennes friches industrielles		Zone agricole, zones d'activités, zones industrielles, anciennes friches industrielles		Zones d'activités, zones industrielles, anciennes friches industrielles, anciens sites de gestions des déchets inertes, anciennes carrières		Proximité des activités économiques, surtout urbaines ; Zones d'activités, zones industrielles, anciennes friches industrielles, centres urbains selon configuration		Proximité des zones urbaines ; Zones d'activités, zones industrielles, anciennes friches industrielles, centres urbains selon configuration		Site à risque donc éloigné des habitations si possible ; zones d'activités, zones industrielles, anciennes friches industrielles	
Impacts de proximité	trafic, bruit.		pollution des eaux, odeurs, trafic		trafic, bruit, poussières		trafic, bruit		trafic, bruit		pollution des eaux et de l'air, incendie, trafic, bruit	

NE PAS OUBLIER EGLEMENT L'IMPORTANCE DE RENDRE VISIBLE LES EQUIPEMENTS DE TRI DE PROXIMITE, POUR LES MENAGES COMME POUR LES PROFESSIONNELS ET DONC DE PREVOIR LEURS IMPLANTATIONS SUR LES TERRITOIRES !! (de qqes dizaine de m2 à qqes milliers)

Rendre visible

Différentes techniques : sérigraphie, peinture, plaques, stickers, teinture dans la masse ...

Pays Salonais



Bormes les mimosas



Marseille



Lille



Quelques ordres de grandeur :

- 1 point tri pour à moins de 500 mètres (1 pour 250 à 500 hab.)
– 10 à 20 m²
- 1 déchèterie à moins de 20 minutes (véhicule) (en moyenne 1 pour 10 000 à 16 000 hab.) – 2 000 m²
- 1 structure de réemploi à moins de 20 minutes – 300 à 1000 m²

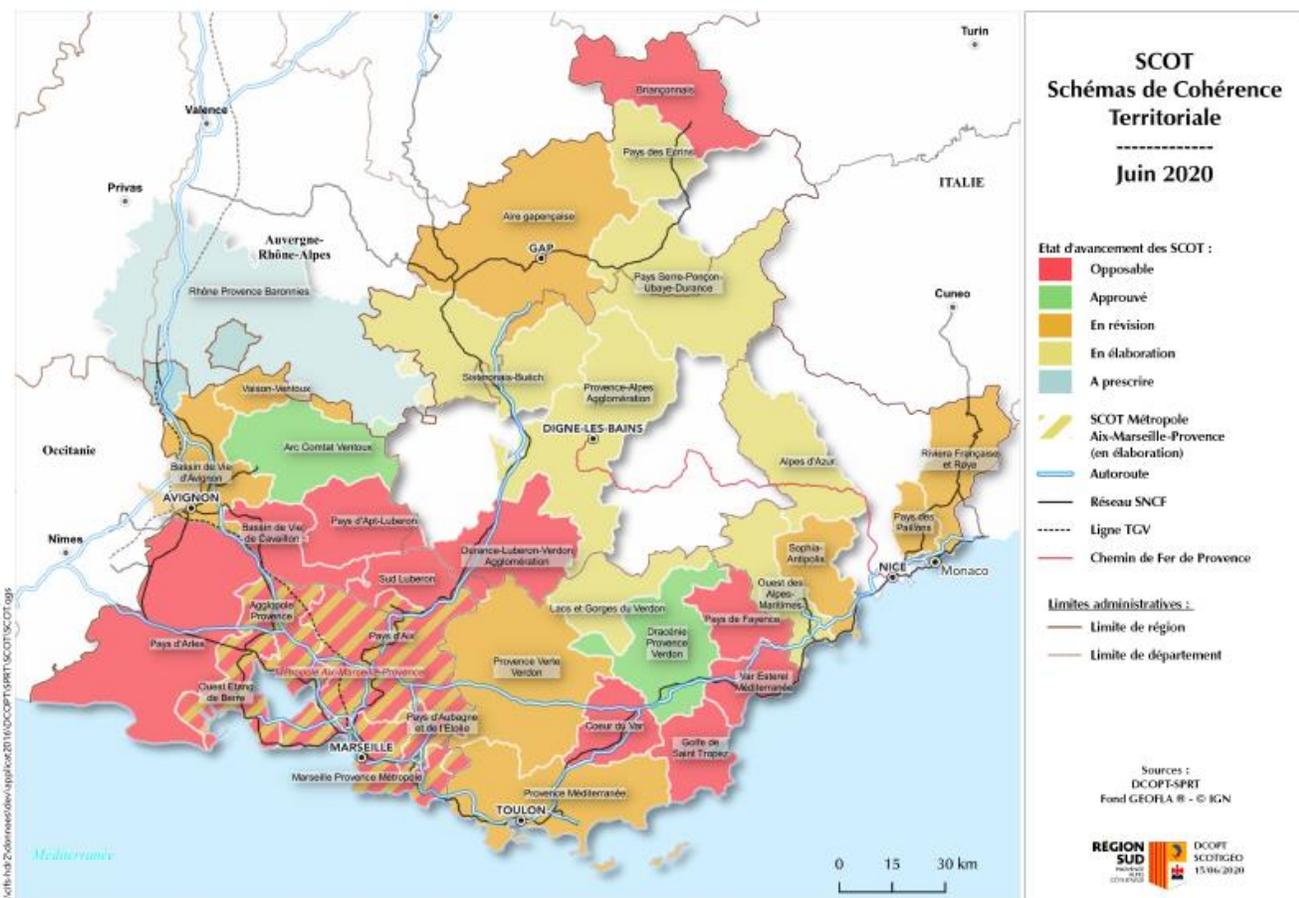
MOBILISATION NÉCESSAIRE DES COLLECTIVITÉS ET SYNDICATS POUR PROPOSER/FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJETS VISANT LES BESOINS D'ÉQUIPEMENTS ÉNONCÉS DANS LE SRADDET

RÈGLE LD1-OBJ25A : ÉLABORER DES STRATÉGIES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (DANGEREUX, NON DANGEREUX NON INERTES OU NON DANGEREUX INERTES) ET PRÉVOIR LES ÉQUIPEMENTS AFFÉRENTS COMPATIBLES AVEC LA PLANIFICATION RÉGIONALE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- Mise en œuvre d'une gouvernance par bassin pour engager 4 feuilles de route
- Sensibilisation des collectivités, des acteurs de l'aménagement du territoire et des agences d'urbanisme à l'intégration de la thématique au SCOT et PLU

Module 6 - LA STRATEGIE REGIONALE DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE (1^{er} décembre 2020 – 9h-12h30 en visioconférence)

- Avis de la REGION sur les SCOT
- Identification de friches industrielles
- ...



PLUS LARGEMENT LES DOCUMENTS D'URBANISME DOIVENT S'INTERROGER SUR L'INTEGRATION D'EQUIPEMENTS DE GESTION DE PROXIMITE DES RESSOURCES LOCALES (a minima : matériaux inertes et les matières organiques)



AVENIR DE NOS TERRITOIRES



L'ANALYSE DES SCOT PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DE SES MISSIONS DE PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

- **LE SRADDET**

 - Un document de planification pour la région.

 - Les objectifs et règles relatifs aux déchets

 - L'analyse des SCoT au filtre du SRADDET

- **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS LES DOCUMENTS DANS LES SCOT**

 - 3 exemples... parmi d'autres

- **QUEL FONCIER POUR LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

L'ANALYSE DES SCOT PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DE SES MISSIONS DE PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Enjeux

transversaux

Enjeu 1

Concilier attractivité économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2

Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3

Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires



Éléments

de rupture

Réinventer le modèle de développement territorial

pour une région attractive pour la population et les entreprises

Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles

pour une région résiliente

Atténuer les logiques de concurrence territoriale

pour une région solidaire



Lignes

directrices

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



L'ANALYSE DES SCOT PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DE SES MISSIONS DE PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

- **LE SRADDET**

 - Un document de planification pour la région.

 - Les objectifs et règles relatifs aux déchets

 - L'analyse des SCoT au filtre du SRADDET

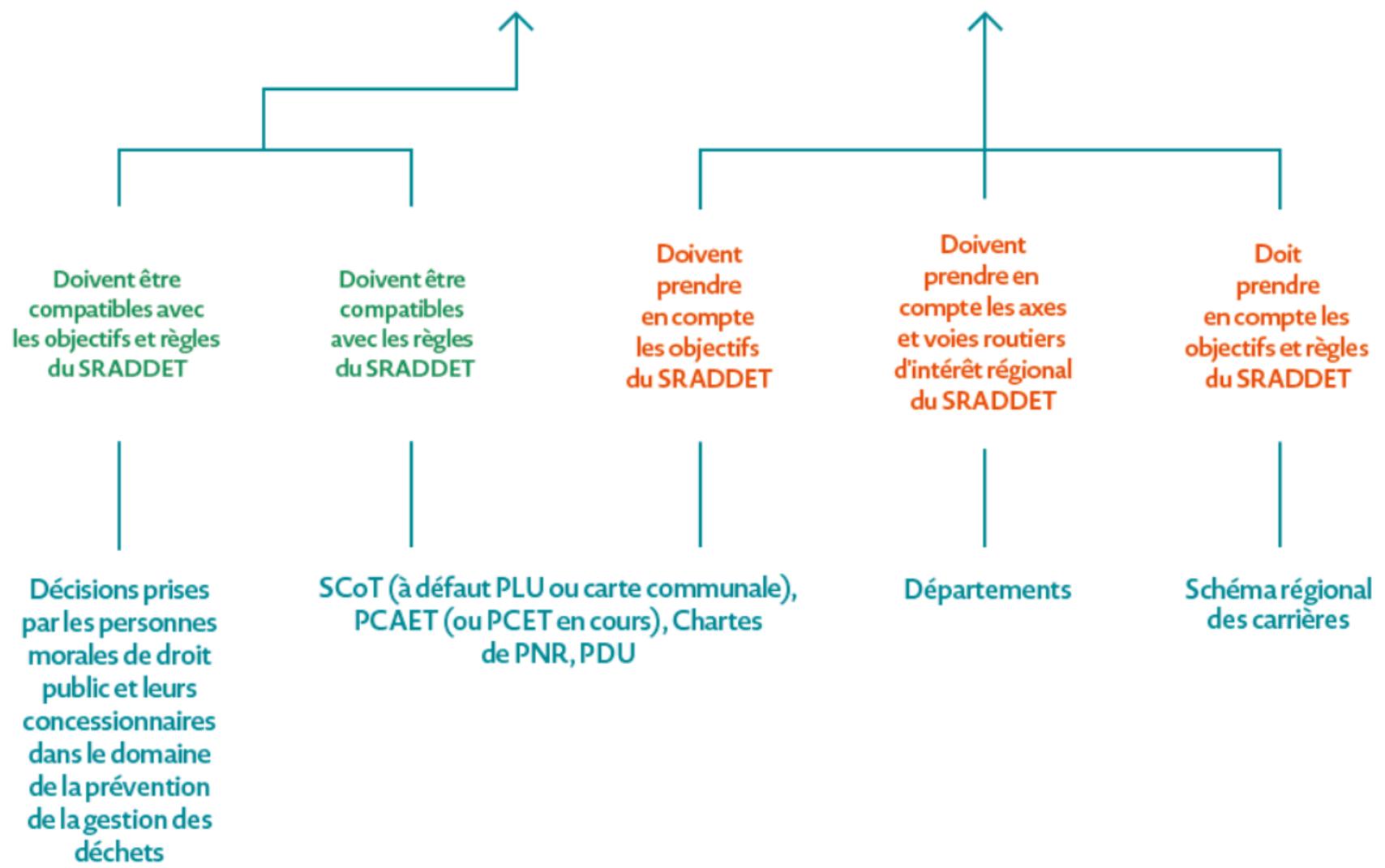
- **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS LES DOCUMENTS DANS LES SCOT**

 - 3 exemples... parmi d'autres

- **QUEL FONCIER POUR LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**



LE SRADDET



AVENIR DE NOS TERRITOIRES



L'ANALYSE DES SCOT PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DE SES MISSIONS DE PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

- **LE SRADDET**

 - Un document de planification pour la région.

 - Les objectifs et règles relatifs aux déchets

 - L'analyse des SCoT au filtre du SRADDET

- **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS LES DOCUMENTS DANS LES SCOT**

 - 3 exemples... parmi d'autres

- **QUEL FONCIER POUR LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**



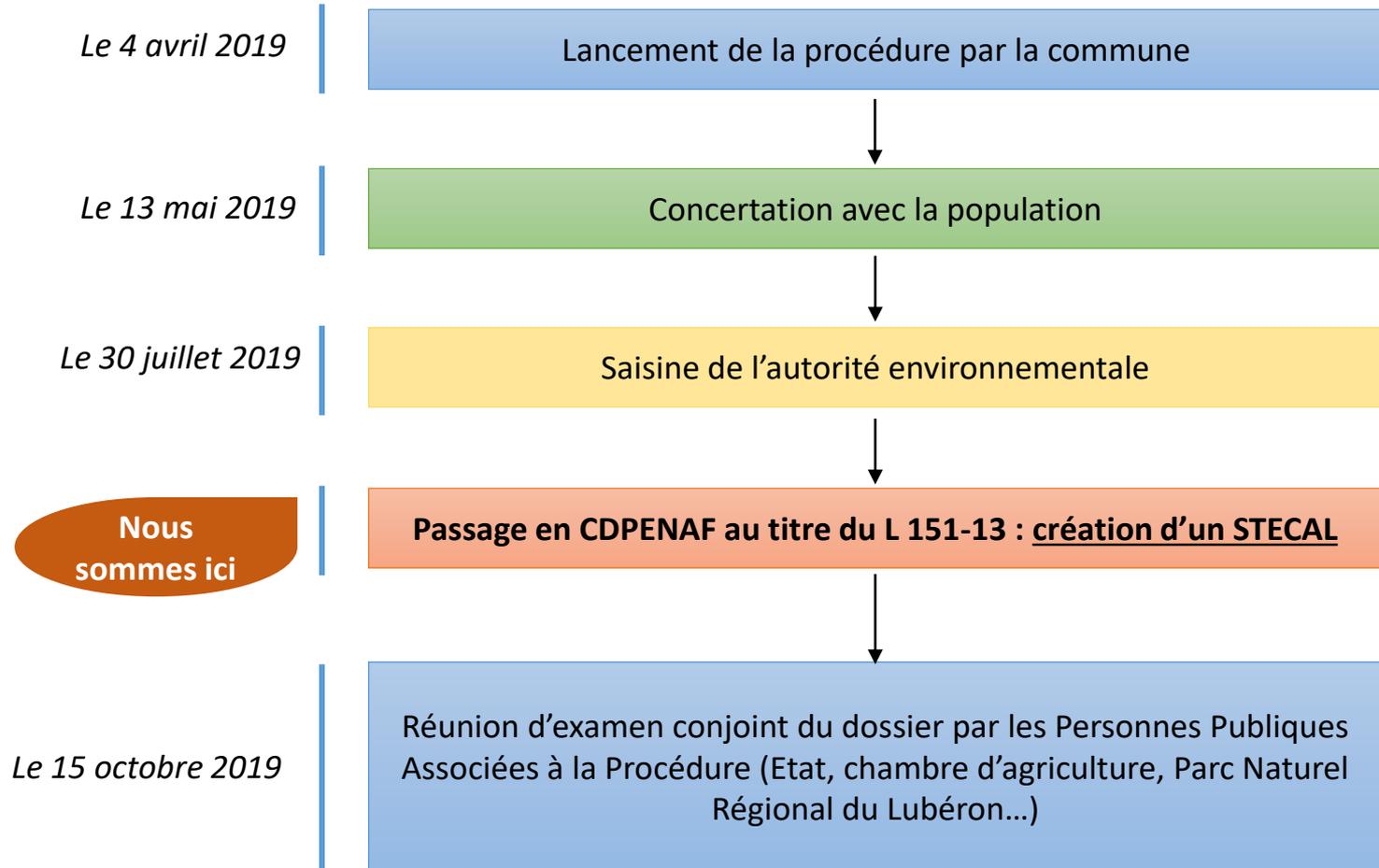
Développement d'un site de valorisation des déchets organiques par méthanisation

*Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme
de la Ville de Manosque*

***Commission Départementale de Préservation des
Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers***

19 septembre 2019

Procédure



Intérêt général du projet et atouts de Manosque pour accueillir un Méthaniseur

Intérêt général

Le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** fixe les moyens de réduction des déchets, **de recyclage matière et organique** et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2025 et 2031. Plus précisément, le plan régional estime qu'en 2025, **45 405 tonnes de biodéchets** devront être traités, ce qui nécessitera la **création d'une dizaine d'unités de traitement**.

Intérêt général

Le **Plan Climat Energie Territorial de la DLVA** indique dans son plan d'action n°28, que l'agglomération soutient les projets de sites pilote en matière d'énergie renouvelable.

Le projet d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de Manosque s'inscrit pleinement dans ces objectifs.

Atouts de la ville de Manosque

La ville de Manosque se situe à l'intersection de **3 bassins de vie** :

- Le bassin Alpin qui englobe les Alpes de Haute Provence et les Hautes-Alpes
- Le bassin Provençal, avec les Bouches du Rhône, l'Ouest Var et le Haut Var
- La partie Est du bassin Rhodanien, avec la ville d'Apt

La ville de Manosque est proche des axes de communication et regroupe un tissu industriel dynamique.

Cet environnement est propice pour l'approvisionnement du site et la valorisation du biogaz.

Atouts de la ville de Manosque

Le territoire de **Durance Lubéron Verdon Agglomération** couvre de nombreuses terres agricoles qui sont un point fort pour la valorisation de proximité du digestat.

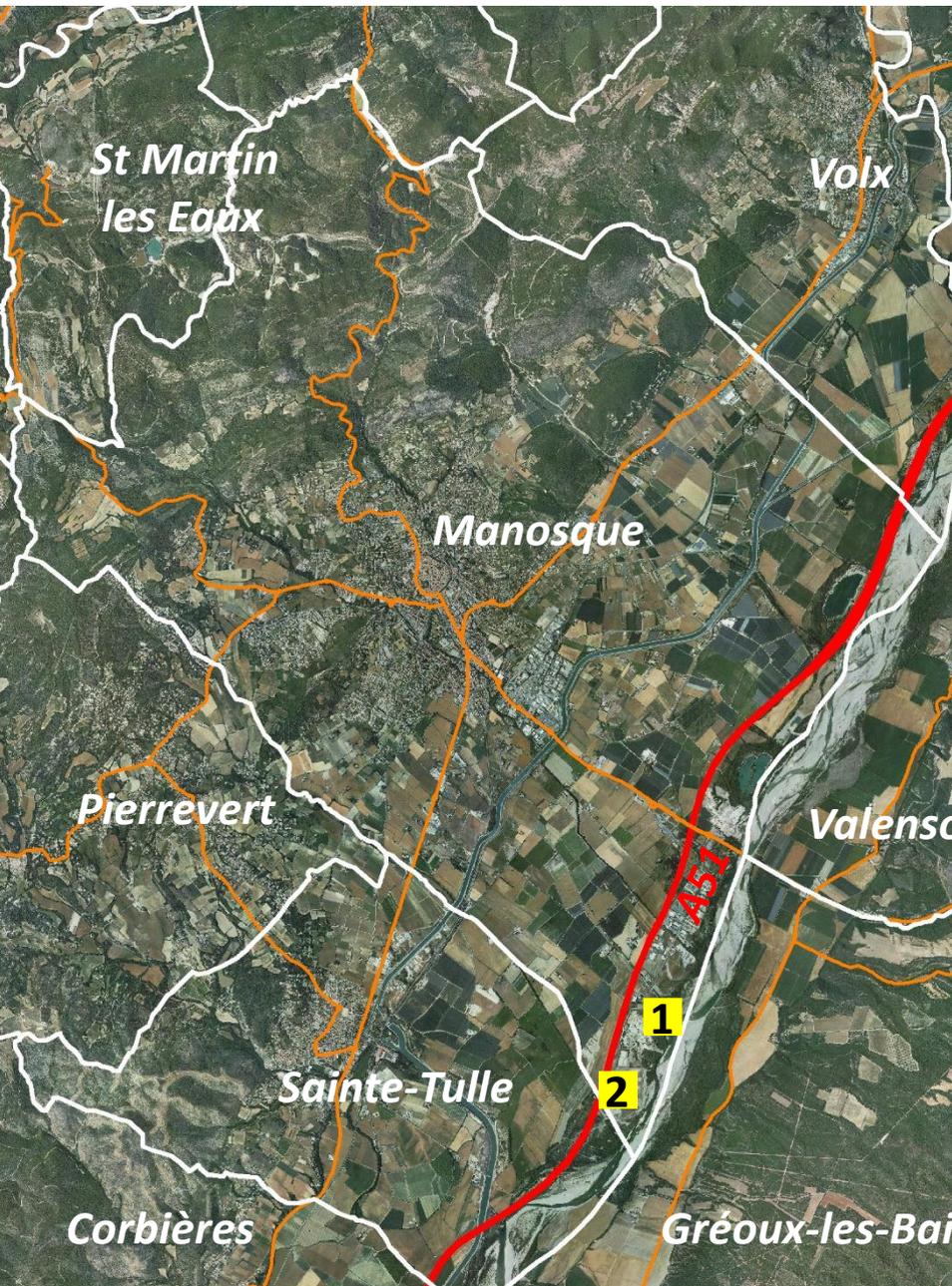
Les critères pour choisir un site approprié

Plusieurs critères ont été retenus pour déterminer quel serait le site le plus approprié :

- Présence d'autres Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur le site ou en proche périphérie,
- Absence de risques inondation, sismique, mouvement de terrain, retrait et gonflement des argiles, qui rendraient le projet irréalisable,
- Sensibilité environnementale (zonage de protection, ...),
- Distance par rapport aux captages d'eau potable,
- Proximité d'habitations par rapport au site et au flux des biomasses,
- Covisibilité avec des monuments historiques, des sites classés....etc,
- Voirie dimensionnée pour les poids lourds

Sur la base de ces critères, deux sites ont été plus finement étudiés.

Le choix du site



Les 2 sites étudiés pour ce projet :

1. Le premier se trouve dans la zone de Saint Maurice, dans le prolongement d'habitations et de l'aire d'accueil des gens du voyage.



2. Le second se trouve dans le prolongement de la zone de Saint Maurice et jouxte le parc solaire et l'autoroute A51.



Le 1^{er} site n'a pas été retenu car il est trop proche d'une zone habitée.

Le second site, qui a été retenu, est beaucoup plus éloigné et correspond à l'ancienne décharge, aujourd'hui désaffectée. Il remplit l'ensemble des autres critères expliqués précédemment.

Présentation du site choisi

Le site retenu représente 2,3 hectares et correspond à une ancienne décharge en activité jusqu'en 1996.



Photo aérienne de 1982 : avant la création de l'A51, la décharge était déjà exploitée.



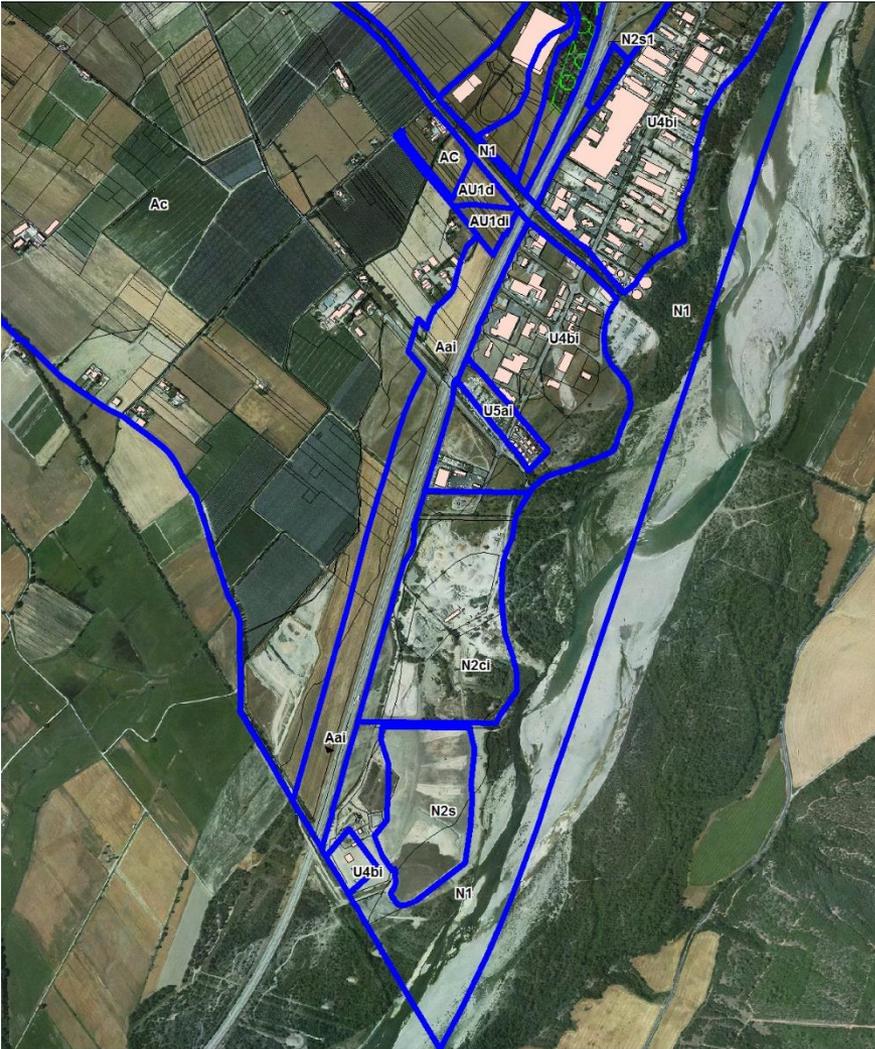
Photo aérienne de 2007 : après l'arrêt de la décharge et avant le positionnement du parc photovoltaïque.

Aujourd'hui une grande partie de l'ancienne décharge est occupée par un parc photovoltaïque et une usine de compost

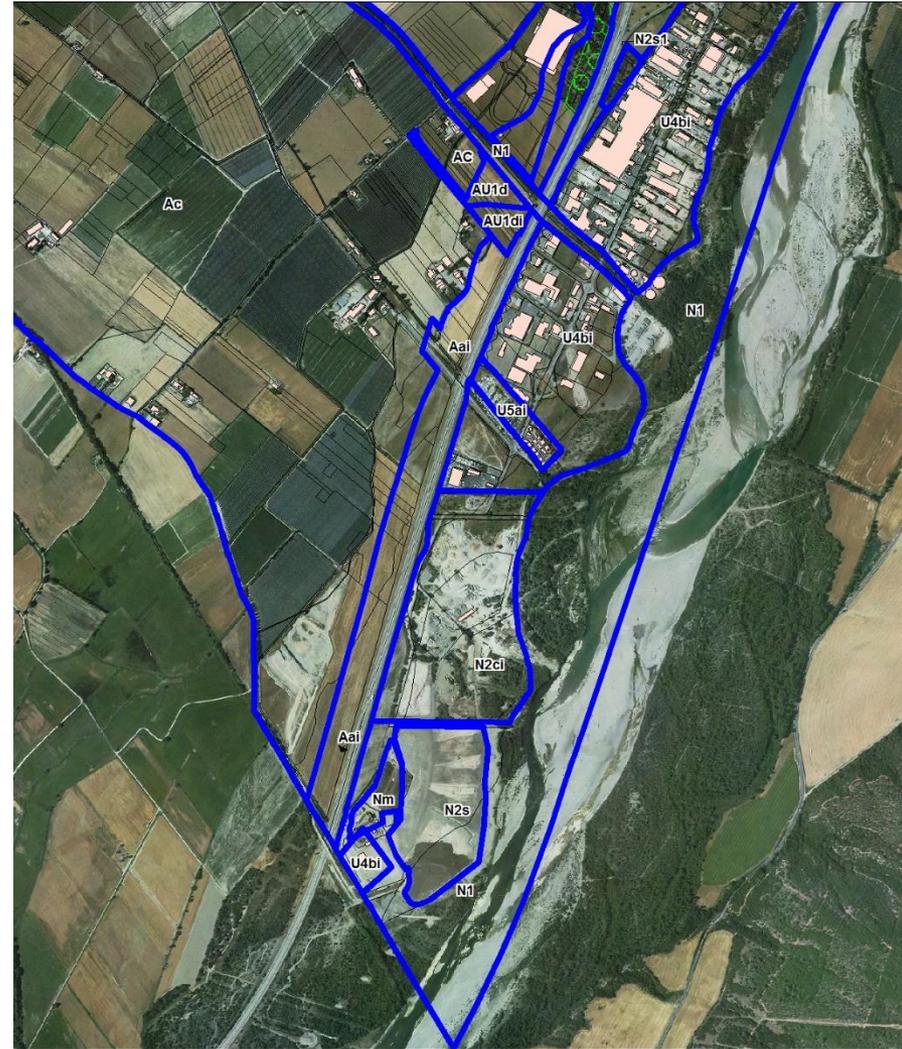


Mise en compatibilité du PLU

Zoom du plan de zonage opposable



Zoom du plan de zonage mis en compatibilité



La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, crée un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées « Nm » accompagné d'un règlement strictement adapté à la réalisation d'une unité de méthanisation au lieu-dit La Fito.

Impact du projet sur l'agriculture et la forêt



Le site du projet, est une **friche très anthropisée** dont le sous-sol est constitué de déchets, de remblais et d'une fine couche de terre. Il est inséré entre le chemin de la Fito, le parc photovoltaïque et l'usine de compost.

Il n'a **pas de potentiel agricole**, il n'est pas déclaré à la PAC et n'est pas classé en AOC. Le site de projet n'est pas boisé.

Il se trouve en zone naturelle du PLU opposable.

PLU approuvé		PLU mis en compatibilité	
Zon e	Surfaces en ha	Surfaces en ha	
U	845,4 ha	845,4 ha	
AU	303,4 ha	303,4 ha	
A	1948 ha	1948 ha	
N	2576,2 ha	2573,9 ha	-2,3 ha
STEC AL	0 ha	2,3 ha	+2,3 ha

Environ 500 tonnes de déchets agricoles seront traités dans le méthaniseur : déchets de légumes et de fruits.

Les digestats seront valorisés par épandage agricole : procédé par griffes insérées dans le sol sur environ 4 000 ha. Les digestats se substitueraient à l'achat d'engrais organique et minéral.



Impact du projet sur le paysage

En venant de manosque



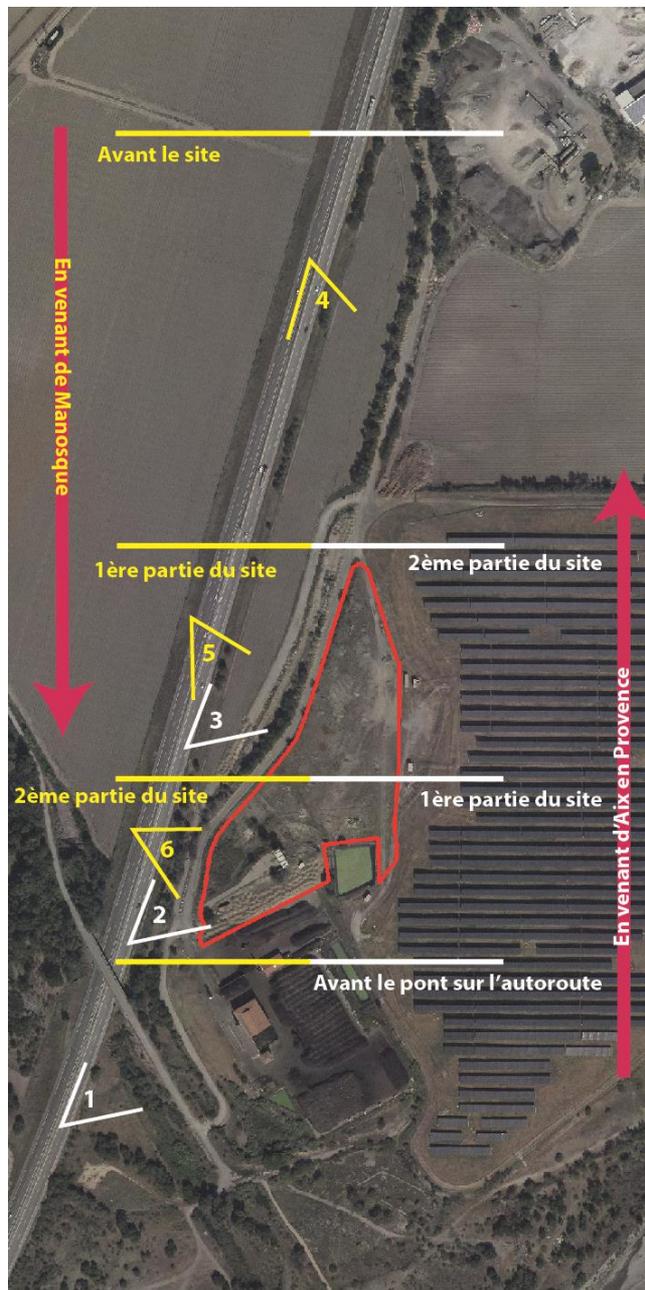
4. En venant de Manosque le site est perceptible, cependant les aménagements et constructions situés dans la bande des 100 m seront masqués par un bosquet d'arbres



5. A ce niveau le site est perceptible en particulier l'ancien quai de transfert, mais les aménagements et constructions prévus à sa place sont soit au niveau du sol, soit à environ 3 m de haut (bureau). Ils ne seront que très faiblement perceptible



6. En venant de Manosque, il n'y aura pas de vue sur les aménagements et constructions dans la bande des 100 mètres. La butte longeant l'autoroute masque les vues sur le site.



En venant d'Aix en Provence



3. Les 1ères vues sur le site montreront le méthaniseur qui sera au-delà de la bande des 100 m, mais l'alignement d'arbre masquera un peu le bâtiment



2. Après le pont, la butte longeant l'autoroute masque les vues sur le site



1. Avant le pont sur l'autoroute, on aperçoit le toit du bâtiment du compostage mais le site n'est pas perceptible.



Impact du projet sur le paysage

Insertion du projet



depuis les espaces agricoles, lieu-dit La Fito



depuis l'A51 en venant de Manosque



Impact du projet sur l'environnement



Le projet se trouve dans la zone de protection spéciale « Durance » et dans la zone d'importance pour la conservation des oiseaux « Moyenne Vallée de la Durance ».

A ce titre une étude d'incidence Natura 2000 a été réalisée.

Extrait de l'étude d'incidence :

V CONCLUSION

La parcelle FITO destinée à la construction d'une unité de méthanisation territoriale est située sur un ancien centre d'enfouissement de déchets. C'est une parcelle fortement anthropisée, sur laquelle aucun habitat et ni espèce d'intérêt communautaire des zones Natura 2000 « Durance » n'ont été identifiés.

Le projet de construction aura une incidence non significative sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Ce projet ne portera ainsi pas atteinte à l'état de conservation des sites Natura 2000 « Durance ».

Cette étude sera complétée par une étude d'impact détaillée dans le cadre du dossier ICPE.



Le Parc naturel régional du Luberon et la gestion des déchets sur son territoire

5 novembre 2020
Lourmarin

©: PNRL/NB



parcduluberon.fr

La charte du Parc naturel régional du Luberon

CHARTRE

Objectif 2021

le Rapport



Mission B : Développer et ménager le territoire
Orientation B2 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie
Objectif B2.10 : Réduire la production de déchets et améliorer leur traitement

Exemples d'objectifs :

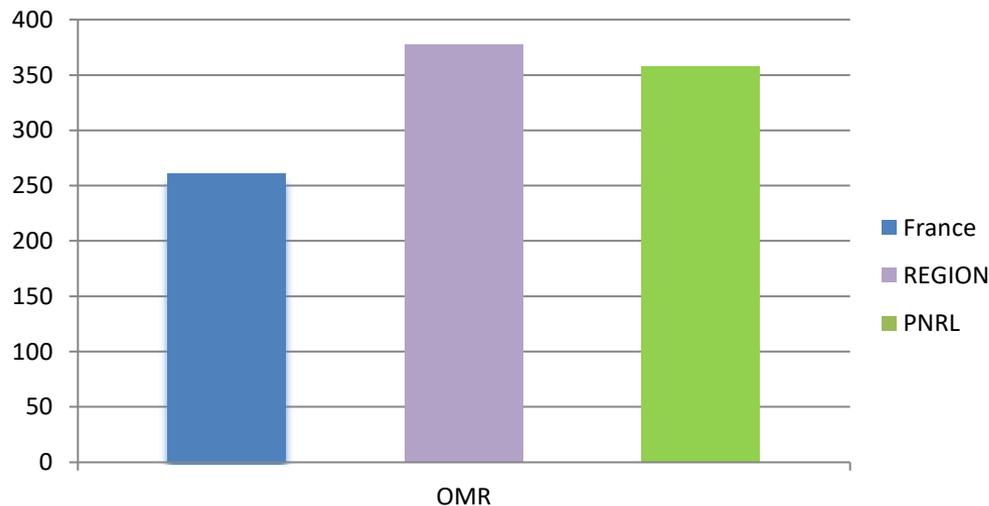
- Valorisation organique des déchets verts
- Elimination des dépôts sauvages
- Pérennisation du compostage individuel
- Intégration paysagère du matériel de collecte des déchets
- Paiement du service/ quantités produites = RI

**Le Parc ne possède pas de compétence en matière de déchets...
Il porte uniquement des actions dans le cadre de sa charte !**

ENSEMBLE
IMAGINONS
LE PARC DE DEMAIN
#Luberon2039

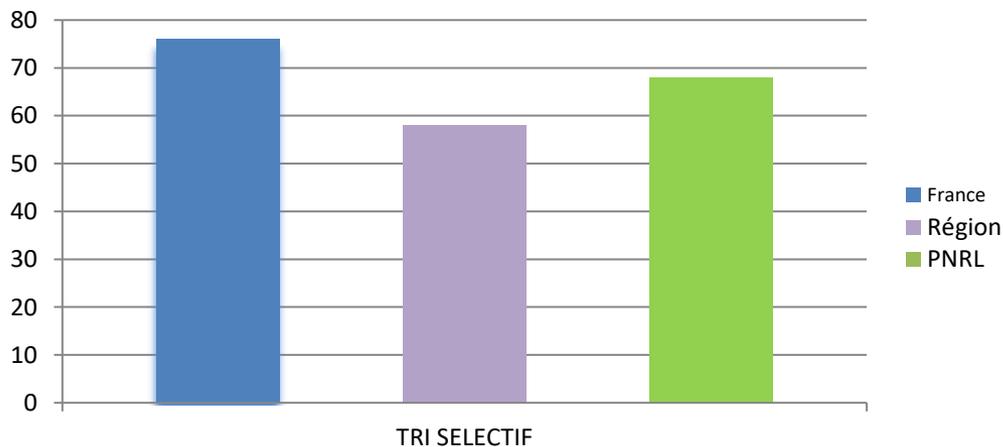


DATA LUBERON LURE



Ordures Ménagères Résiduelles 2018 :

Collecte de 68 193 T
= 358 kg/hab/an



Collecte sélective 2018 :
Collecte de 12 958 T
= 68 kg/hab/an

Diagnostic du territoire / déchets



Production de déchets ménagers et assimilés

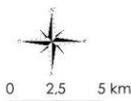
Légende

Quantité de déchets ménagers et assimilés produits (kg/hab/an)*

- Entre 500 et 600
- Entre 600 et 700
- Entre 700 et 800
- Entre 800 et 900

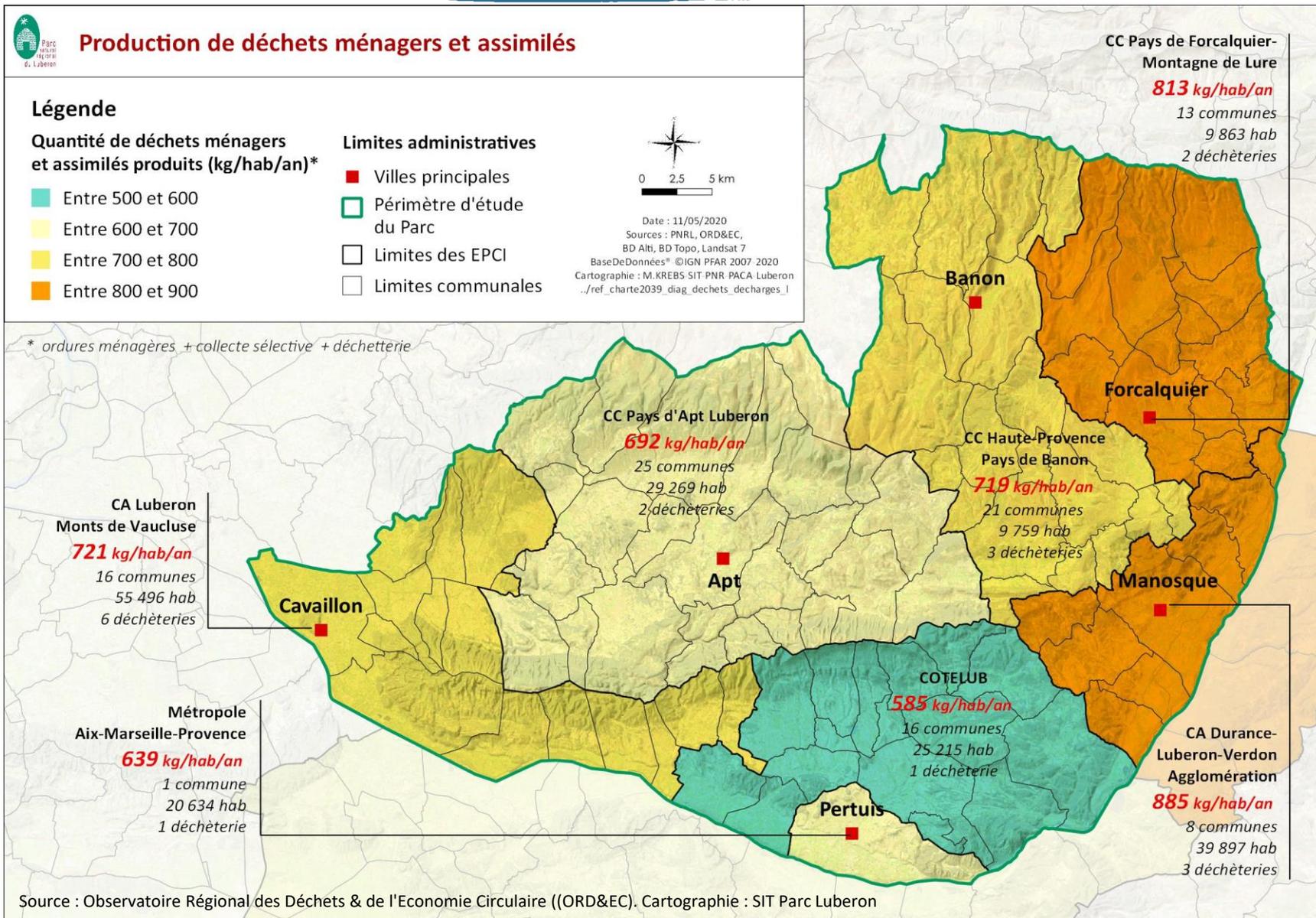
Limites administratives

- Villes principales
- Périmètre d'étude du Parc
- Limites des EPCI
- Limites communales



Date : 11/05/2020
Sources : PNRL, ORD&EC, BD Alti, BD Topo, Landsat 7
BaseDeDonnées® ©IGN PFAR 2007 2020
Cartographie : M.KREBS SIT PNR PACA Luberon
./ref_charte2039_diag_dechets_decharges_1

* ordures ménagères + collecte sélective + déchetterie



Des actions réalisées par le Parc du Luberon /déchets auprès du grand public

Guide pratique du compostage individuel dans le Luberon



UNE AUTRE VIE S'AVENTURE 101

Mercredi 7 Octobre 2009
www.laprovence.com

PAYS D'APT

APT / Le Sirtom et le Parc ont présenté le bilan de l'opération "Foyers Témoins"

Durant trois mois 25 familles ont adopté les gestes écolos

Organisée en partenariat avec le Parc et le Sirtom, l'opération "Foyers témoins" a été mise en place pour démontrer que la réduction des déchets ménagers était possible en adoptant des gestes simples tous les jours. Les 25 foyers témoins sélectionnés ont, pendant une période de trois mois, pesé leurs déchets quotidiennement et adopté quatre nouveaux gestes de prévention comme : acheter des produits avec moins d'emballage, coller "stop pub" sur leur boîte aux lettres, boire de l'eau du robinet, préférer les sacs réutilisables, fabriquer du compost...

Des résultats impressionnants

Cette opération a permis de passer d'une production de déchets de 222 kg par an et par habitant à 191 kg soit une diminution de 14 % en 3 mois, en sachant que les volontaires étaient déjà sensibilisés au tri sélectif. De là on peut imaginer le résultat sur des familles qui ne tri pas à



Nicolas Bouedec et Sébastien Gils ont accompagné pendant trois mois les participants à l'opération "Foyers témoins".

J PHOTO M.L.

L'heure actuelle ! Interrogés les participants ont tous reconnu : "nous sommes satisfaits d'avoir participé à cette opération. Nous avons en outre été bien aidés par le Parc et le Sirtom qui nous ont accompagnés dans cette aventure."

Martine Laurens

LES CHIFFRES

Les moins : - 17 % d'ordures ménagères, - 60 % de déchets destinés à la déchetterie, - 95 % de publicité,
Les plus : + 3 % de tri sélectif, + 47 % de compostage, + 14 % d'achats de produits en vrac, + 41 % d'achats d'eco-recharges, + 65 % d'achats de produits "Eco label"...



COLLECTE DE PESTICIDES POUR LES PARTICULIERS

Du 20 au 30 mars 2017

Venez déposer vos pesticides dans les quatorze déchetteries partenaires du territoire. Un guide « Jardiner sans pesticides » vous sera offert.



parcduluberon.fr

Production de notes techniques et d'avis par le Parc du Luberon ICPE / ISDI

Suite à un dépôt de demande d'avis pour une autorisation ICPE

Etude du dossier en transversalité par l'équipe pluridisciplinaire du Parc :
Aménagement-urbanisme, paysagiste, géographe, écologie urbaine, déchets, flore, faune, agriculture...

- Analyse de l'impact environnemental
- Etudes des incidences Natura 2000
- Etude de l'impact paysager
- Points de vigilance / dossier



Accompagnement des collectivités dans le cadre de la création de plateforme de déchets verts



5230 tonnes de déchets collectés sur cette plateforme en 2018

Accompagnement des collectivités du territoire dans le cadre de la création de déchetteries



12 décharges réhabilitées avec l'aide du Parc du Luberon (AMO)



Réhabilitation des décharges

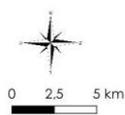
Légende

État des décharges

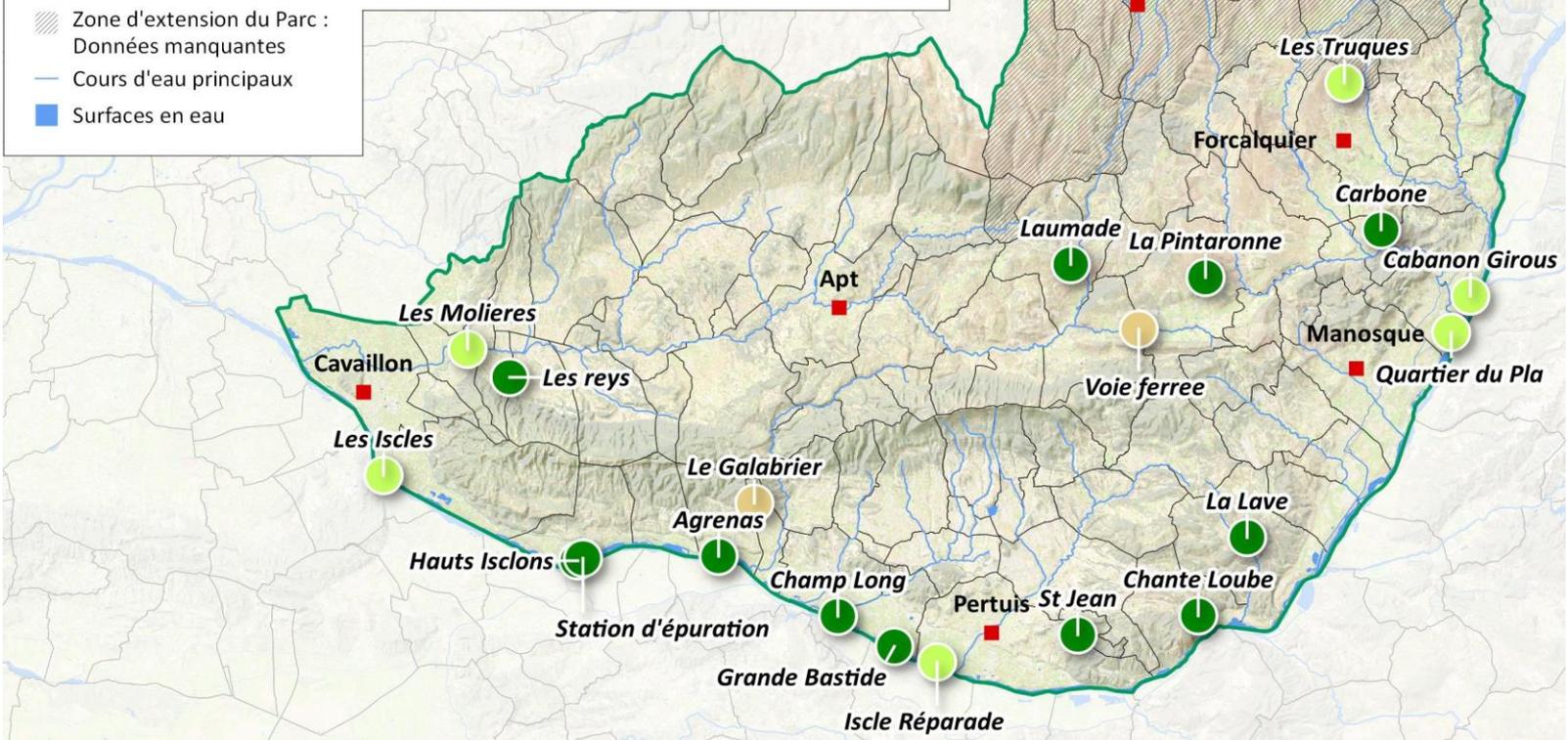
- Réhabilitée avec l'aide du Parc du Luberon
- Réhabilitée
- A réhabiliter
- Zone d'extension du Parc : Données manquantes
- Cours d'eau principaux
- Surfaces en eau

Légende

- Villes principales
- Périmètre d'étude du Parc
- Limites communales



Date : 28/04/2020
Sources : PNRL, BD Topo, BD Alti, BD Carthage, Landsat 7
BaseDeDonnées® ©IGN PPAR 2007-2020
Cartographie : M.KREBS SIT PNR PACA Luberon
..ref_charte2039_diag_dechets_decharges_1



La problématique des dépôts sauvages !



 Parc naturel régional du Luberon
Membre des réseaux
Réserve de biosphère
UNESCO
Objet mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Eurosud)

Une autre vie s'invente ici

Apt, le 17 SEP. 2019

MARIE D'OPPEDE
Monsieur le Maire
Alain DEILLE
75 place Felix Autard
84580 OPPEDE

Objet : Demande d'intervention pour suppression dépôt sauvage de déchets
Réf : 2019-0406 N80J
Dossier suivi par : Nicolas BOUEDEC – Chargé de mission « éco-responsabilité déchets, signalétique »
nicolas.bouedec@parcnatluberon.fr - 04.90.04.42.00

Monsieur le Maire,

Je vous informe de la présence de plusieurs dépôts sauvages de déchets sur votre commune. Ces dépôts sont en partie situés dans le secteur du Tourail à Cousteillet au sud de la vélo-route, notamment sur les parcelles cadastrales suivantes :

- « AB 45 » appartenant à Monsieur Mathieu Jérôme à Oppède
- « AB 240 » appartenant à Monsieur Vial Robert demeurant aux Tallades
- « AB 69 » appartenant à Monsieur Mathieu Gilbert demeurant à Oppède

Vous trouverez ci-après, quelques photos qui attestent de la présence de ces déchets.

Dans le cadre de la charte du Parc naturel régional du Luberon, il est indiqué à l'objectif opérationnel B.2.10 que « les communes adhérentes au Parc s'engagent à user de leurs prérogatives pour éliminer et faire disparaître les dépôts sauvages ainsi que les dépôts abusifs, manifestement inesthétiques, et tout matériel abandonné et dépôt d'épaves. Le Parc leur apportera l'assistance nécessaire. »

Aussi, je vous remercie de bien vouloir mandater votre service technique ou le service technique de votre Communauté d'Agglomération afin de procéder à l'enlèvement de ces déchets. Ce site est très visible depuis la vélo-route et pourrait inciter d'autres personnes inattentes à venir déposer sur ces parcelles agricoles d'autres déchets. Par ailleurs, ces dépôts dégradent les paysages et le cadre de vie de votre commune et de notre territoire labellisé « Parc naturel régional ».

Je vous remercie de la suite donnée à cette demande et reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes plus cordiales salutations.

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice, Laure GUILLET

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaures • BP 122 • 84504 Oppède Cedex
Tel : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • contact@parcnatluberon.fr • www.parcnatluberon.fr

51
PARC NATUREL REGIONAL
DU LUBERON
FRANCE

60, place J. Jaures
B.P. 122
84504 OPPEDE
CEDEX

MAIRIE
OPPEDE
84580

MAIRIE
OPPEDE
84580

Analyse du dépôt au regard du cadastre, du PLU, du code de l'environnement...
Aide à la commune pour l'application de ses pouvoirs de police et pour supprimer le dépôt

La problématique des dépôts sauvages



Avant

© : PNRLNB



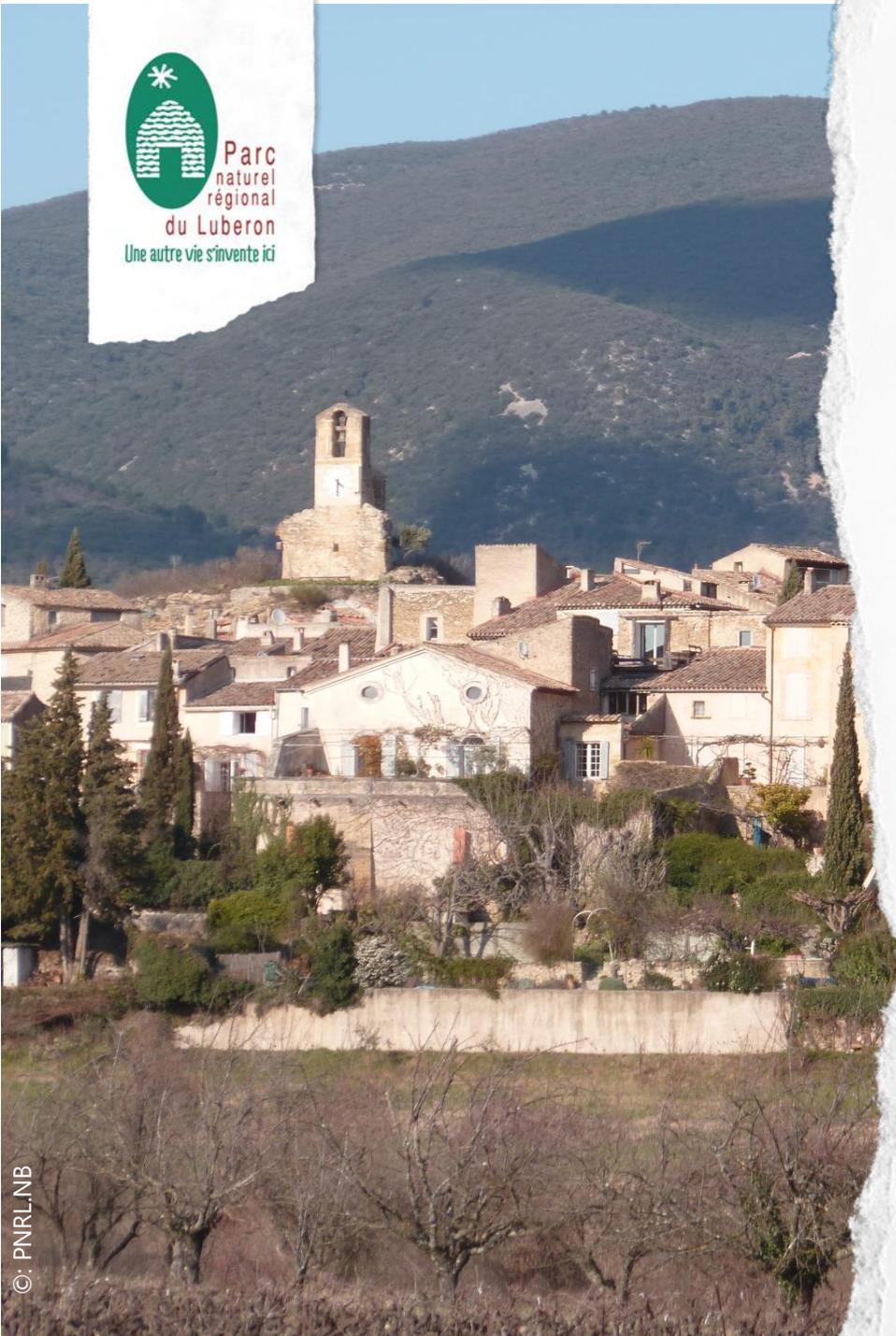
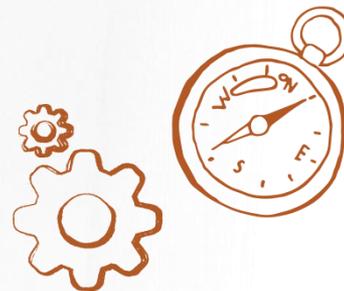
Après traitement

© : PNRLNB



Maintenant

© : PNRLNB



MERCI DE VOTRE
ATTENTION

Contact : nicolas.bouedec@parcduluberon.fr

GRAND AVIGNON

Problématique de foncier pour les projets « déchets » Retour d'expériences

Atelier du 5 Novembre 2020

Présentation du territoire

Territoire à dominante urbaine
À cheval Gard/Vaucluse, entre
Région Sud/Occitanie

154 506 habitants pour la partie
vauclusienne

- Ville centre Avignon 93 671 hab.

5 déchèteries + 1 chez un EPCI
VOISIN

-> 1 déchèterie pour 31 000
hab. (voire 1 pour 36 000 hab.)

grand avignon

communauté d'agglomération



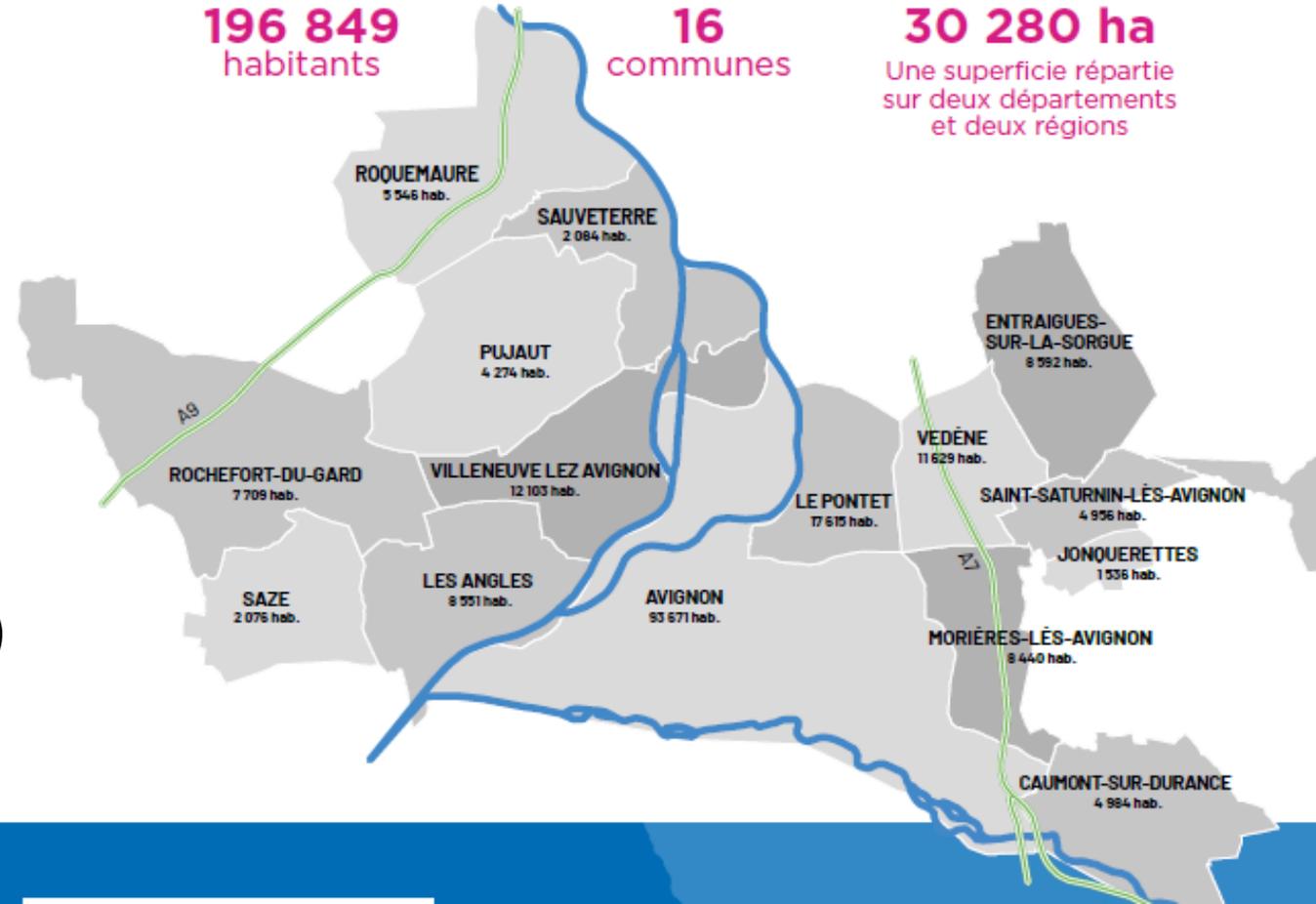
196 849
habitants



16
communes



30 280 ha
Une superficie répartie
sur deux départements
et deux régions



Historique

2004 : prise de la compétence déchets par le Grand Avignon

2007:

- ▶ **Projet de déchèterie en Courtine en remplacement du quai à déchets de Montclar**

2012 :

- ▶ **Projet d'une nouvelle déchèterie à Avignon abandonné suite à recours sur le dossier ICPE porté par les riverains**

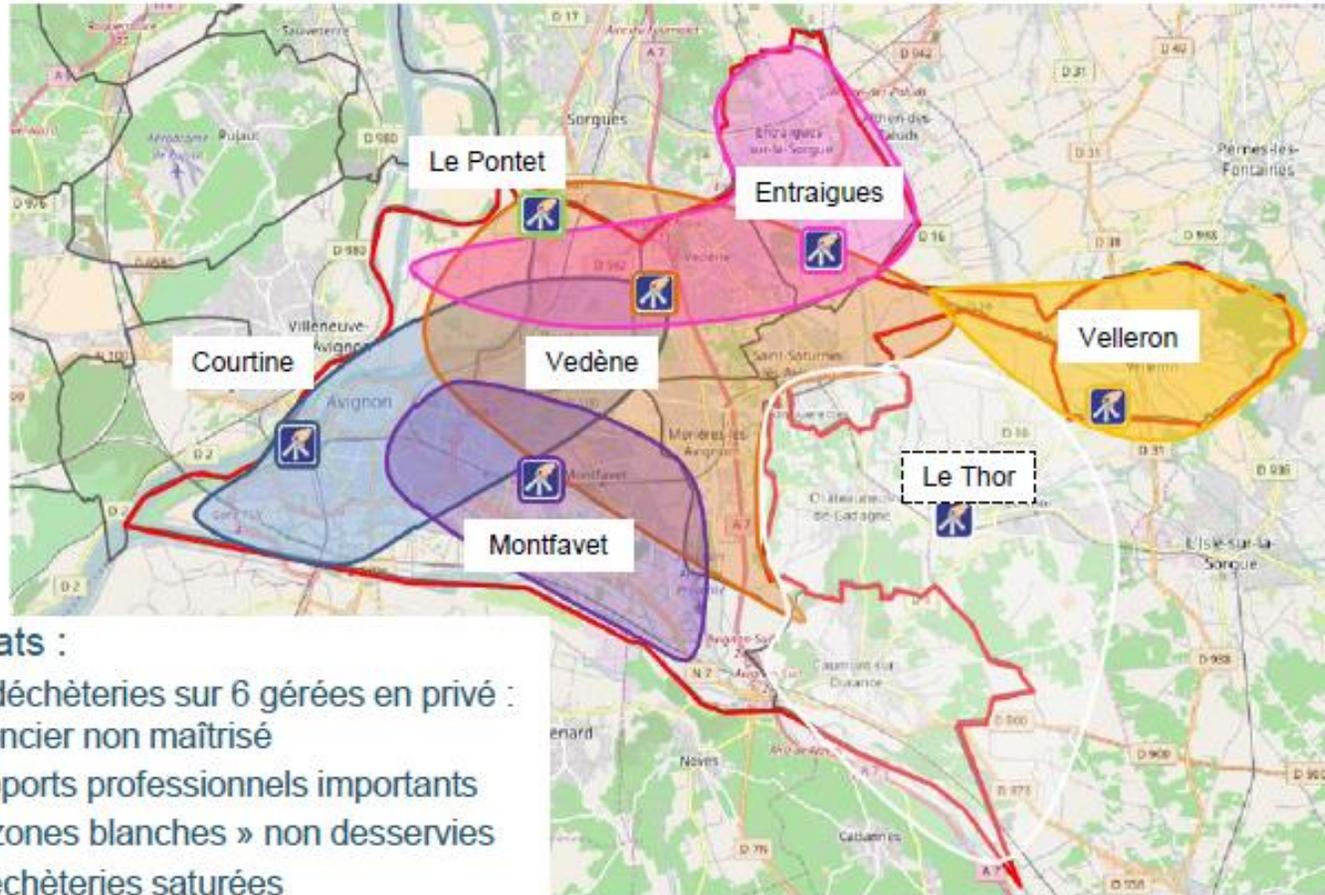
2017 :

- ▶ **Suite à cet échec, volonté de l'agglo de procéder à une analyse du réseau de déchèteries dans son ensemble pour modifier la logique du « 1 pour 1 » de fermeture/ réouverture, densifier le réseau pour améliorer la proximité pour les usagers et planifier le besoin dans le temps.**

2018-2019 :

- ▶ **Elaboration et validation d'un schéma directeur avec des élus**

Etat des lieux et grands axes du schéma directeur

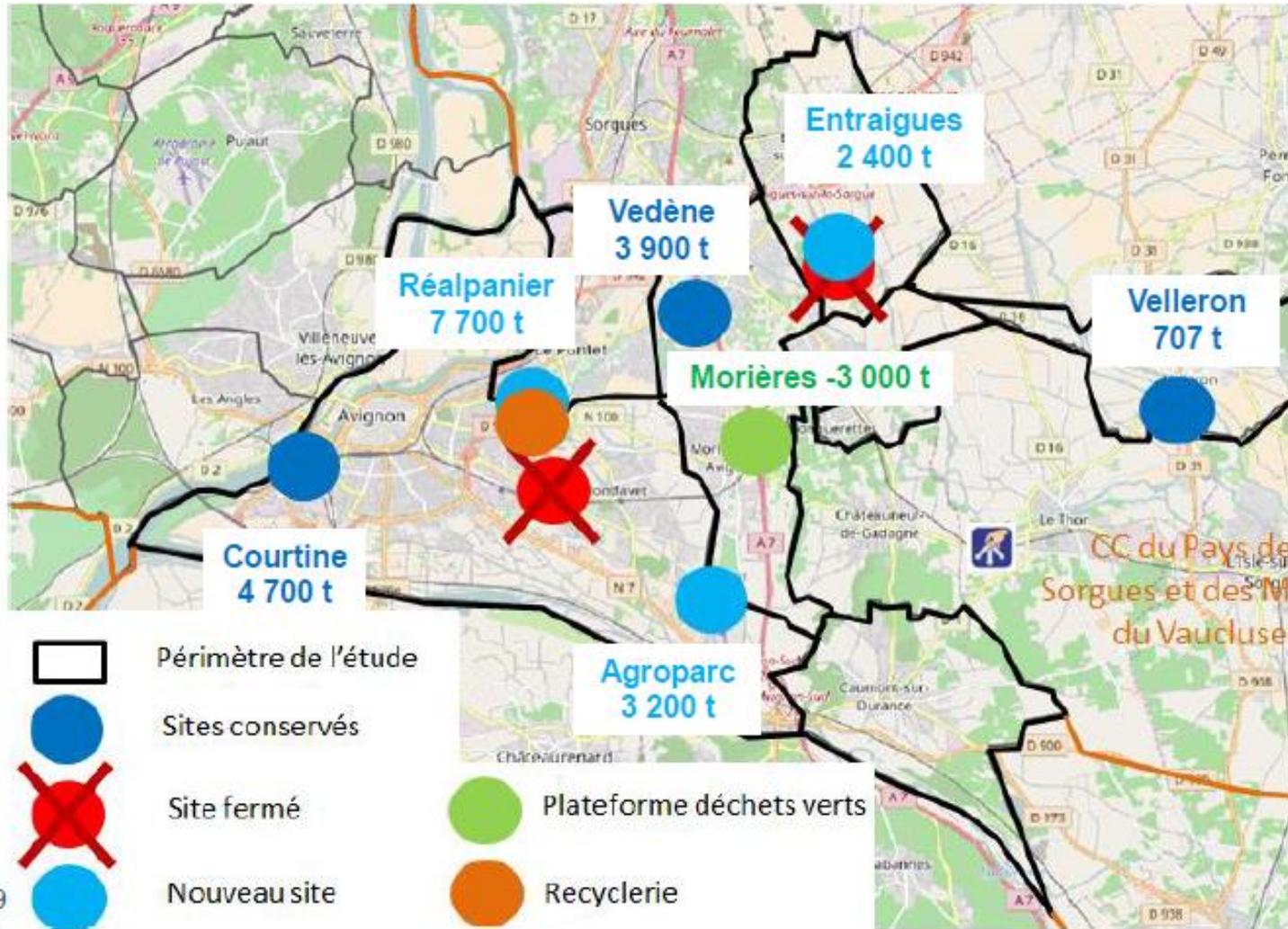


• Constats :

- 3 déchèteries sur 6 gérées en privé : Foncier non maîtrisé
- Apports professionnels importants
- « zones blanches » non desservies
- Déchèteries saturées
- Travaux de mises aux normes à prévoir

- ▶ Rénover nos propres sites
- ▶ Construire nos propres déchèteries au lieu d'utiliser celles de prestataires privés
- ▶ Améliorer la proximité pour les usagers
 - ▶ **Construire les déchèteries manquantes (si possible mutualiser 1 déchèterie pour plusieurs communes)**
 - ▶ **Construire les sites « manquants » (plateforme végétaux, recyclerie)**

Schéma Directeur validé



- ▶ Rénover/agrandir 2 sites existants (Velleron+Courtine)
- ▶ Arrêter l'utilisation de la déchèterie hors EPCI (Le Thor)
- ▶ Arrêter l'utilisation d'une déchèterie privée (Montfavet)
- ▶ Construction de 2 nouvelles déchèteries (dont 1 avec recyclerie à côté quartiers Agroparc et RéalPanier)
- ▶ Construction d'une plateforme de broyage de végétaux à Morières
- ▶ **TOTAL : + 3 installations par rapport au réseau initial**

Méthodologie de recherche des terrains

1- Définition du besoin avec le bureau d'études : localisation, accessibilité, surface minimum

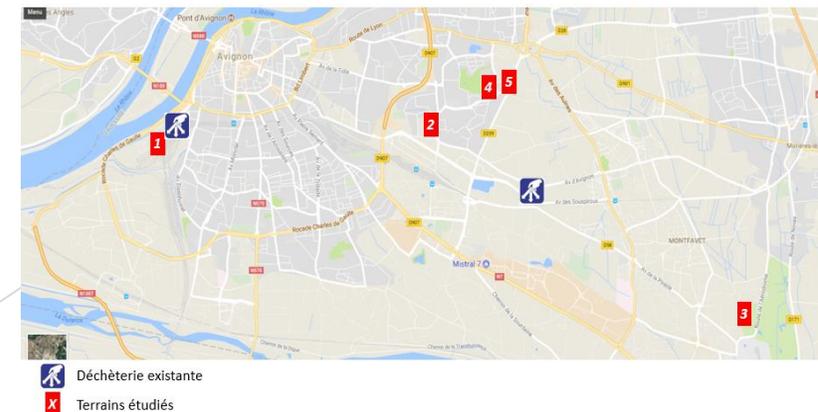
2 - Sélection de terrains publics correspondants aux besoins et compatibles avec le PLU

3 - Rencontre avec les communes pour présenter le projet

Difficultés des communes à accepter ce type de projet :

- Perception négative des projets de ce type
- Crainte des réactions des riverains
- Incompatibilité avec des projets d'urbanisation parfois très lointains et non définis...
- Moyen de pression vis-à-vis de l'agglo

Terrains en cours d'études pour projets déchèteries et recyclerie



2 difficultés majeures: politique et technique

1 - Difficultés politiques

- ▶ Des élus intercommunaux qui sont aussi des élus communaux,
- ▶ Absence de solidarité territoriale
- ▶ Discours contradictoires (moins de dépôts sauvages, mais pas de nouveaux sites)

2 - Difficultés techniques

- ▶ Peu de terrains publics disponibles dans des zones compatibles avec les projets,
- ▶ Marge de manœuvre étroite sur les PLU pour le porteur de la compétence

-> **BLOCCAGE**

Solutions mises en œuvre pour avancer

Présentation d'une recherche de sites par l'Agence d'Urbanisme qui accompagnait la ville pour la révision de son PLU -> pas de meilleur résultat

Développement d'un des projets sur du foncier communautaire **mais :**

- Ce projet n'est pas le + urgent,
- Implantation de la recyclerie par « défaut » à cet endroit
- C'est la ville qui signera le PC (incertitude)
- Pas de présentation commune (Ville/Agglo) du projet aux riverains
- Solution onéreuse :
 - ❑ Terrain viabilisé acheté à 75 €/m²... quand parfois les communes donnent les terrains pour des projets de ce genre
 - ❑ Surcoût pour intégrer le projet esthétiquement dans la ZAC



Etat d'avancement octobre 2020

- ▶ Rénovation de 2 déchèteries existantes : projets lancés sans difficultés majeures
- ▶ Projet de déchèterie/recyclerie zone Agroparc : projet lancé sur du foncier maîtrisé par l'agglo mais incertitude sur l'issue favorable du permis de construire
- ▶ Projet de déchèterie quartier Réalpanier (le + urgent) : abandonné faute d'entente avec la ville
- ▶ Projet de plateforme de broyage déchets verts : présenté en septembre au maire mais demande explicite que ce site ne desserve pas toute l'agglo (crainte de la circulation)

BILAN

FREINS constatés

Mauvaise relation Agglo/ville

D'autres projets en cours viennent parasiter les échanges (aire de grand passage...)

Peu de réserve foncière publique

Peu d'intérêt des élus pour l'élaboration du schéma directeur

Les élus en charge de l'urbanisme ne sont pas les mêmes que ceux en charge des déchets

Absence de compétence PLU de l'agglomération

Méconnaissance des élus des problématiques de « leur » déchèterie, ne perçoivent pas l'urgence de la situation

Mauvaise image des déchèteries auprès des riverains

Crainte des élus des réactions d'opposition des riverains

OPPORTUNITES

Réponses Politiques

Faire un parallèle avec les équipements d'assainissement pour les intégrer dans les PLU ? (actuellement l'aspect déchets des PLU est trop léger, illustratif, abordé en toute fin de rédaction PLU intercommunaux ?

Faire visiter les sites en début de mandat
Faire suivre systématiquement les réclamations d'utilisateurs (étrangement faibles : on s'habitue à tout!)

Faire visiter des déchèteries récentes, faire sans cesse le distinguo déchèterie/décharge/incinérateur

Ces réactions sont obligées, il faut les affronter !

FIN

Projet Agroparc



DROIT DE L'URBANISME ET DECHETS

FORCES ET FREINS

Héloïse Aubret - Intervention du 5 novembre 2020

PROBLÉMATIQUE

- Directives du 30 mai 2018 : objectifs contraignants en matière de prévention et gestion des déchets
- Objectifs transposés à l'article L.541-I du code de l'environnement. Exemple : 6° Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 ;
- Objectifs appliqués dans le PRPGD intégré au SRADDET

SUR QUI PÈSE CETTE OBLIGATION ?

L'Etat membre

La Région ?

Le bassin de vie?

L'EPCI ou la Commune?

-
- Pas de contraintes sur les communes ou EPCI à ce jour
 - De mon expérience, ils sont soumis à une forte pression des riverains, qui prime parfois/souvent sur le besoin de gestion des déchets
 - Objectifs du SRADDET pas assez contraignants : guide indicatif
 - Pas assez de possibilité de contrainte du Préfet sur les collectivités à ce jour
 - Conséquence : l'utilisation des documents d'urbanisme au niveau local va plus dans le sens de la volonté des riverains

ETUDE DE CAS

- Cas I : Ouverture d'un centre de tri et recyclage de déchets
- Cas II : Maintien d'un centre de tri de déchets de BTP
- Cas III : Maintien d'un centre de recyclage de déchets inertes

CAS I : OUVERTURE D'UN CENTRE DE TRI ET RECYCLAGE

UTILISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME FAVORABLE MAIS PRESSION LOCALE

- Municipalité favorable : la révision du PLU prévoit zone industrielle pour implanter ce projet
- Riverains opposés
- Conséquence: une municipalité soucieuse de ne commettre aucune illégalité : refus de permis de construire et demande de documents complémentaires à rallonge
- Instruction de la demande de PC très longue

CAS II : MAINTIEN D'UN CENTRE DE TRI DE DÉCHETS DE BTP

UTILISATION DES DOCUMENTS BLOQUANTE

Centre de tri de déchets de BTP en activité depuis plusieurs années

Pas de permis de construire nécessaire

Déclaration ICPE en règle

Pour autant, le maire interdit le dépôt de matériaux dans cette zone

Constats d'infraction, procédure pénale en cours

Exploitant ne peut régulariser sa situation, obligé de fermer si ne trouve pas de nouveau site

Ne trouve pas de nouveau site : fermeture

**CAS III : MAINTIEN
D'UN CENTRE DE
RECYCLAGE DE
DÉCHETS INERTES**

CHANGEMENT DE DOCUMENTS D'URBANISME POUR FAIRE FERMER LE CENTRE

- Site de recyclage de déchets du BTP exploité depuis 50 ans
- Révision du PLU : passage en zone N
- Conséquence : quasi impossibilité d'actualiser les autorisations ICPE nécessaires
- Fermeture inévitable à plus ou moins long terme

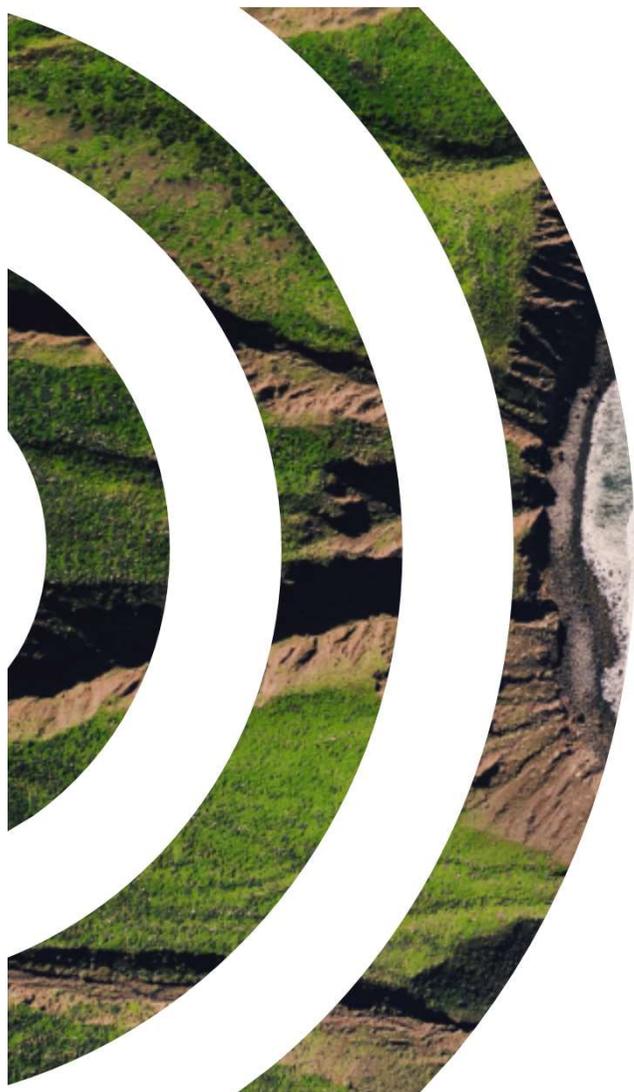
Maître Héloïse Aubret
Avocate au Barreau de Grasse

aubret@codes-avocats.fr

06.16.62.43.04

114 chemin de la Plaine -06250 Mougins

<https://greencode-avocats.fr/>



ATELIER

JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

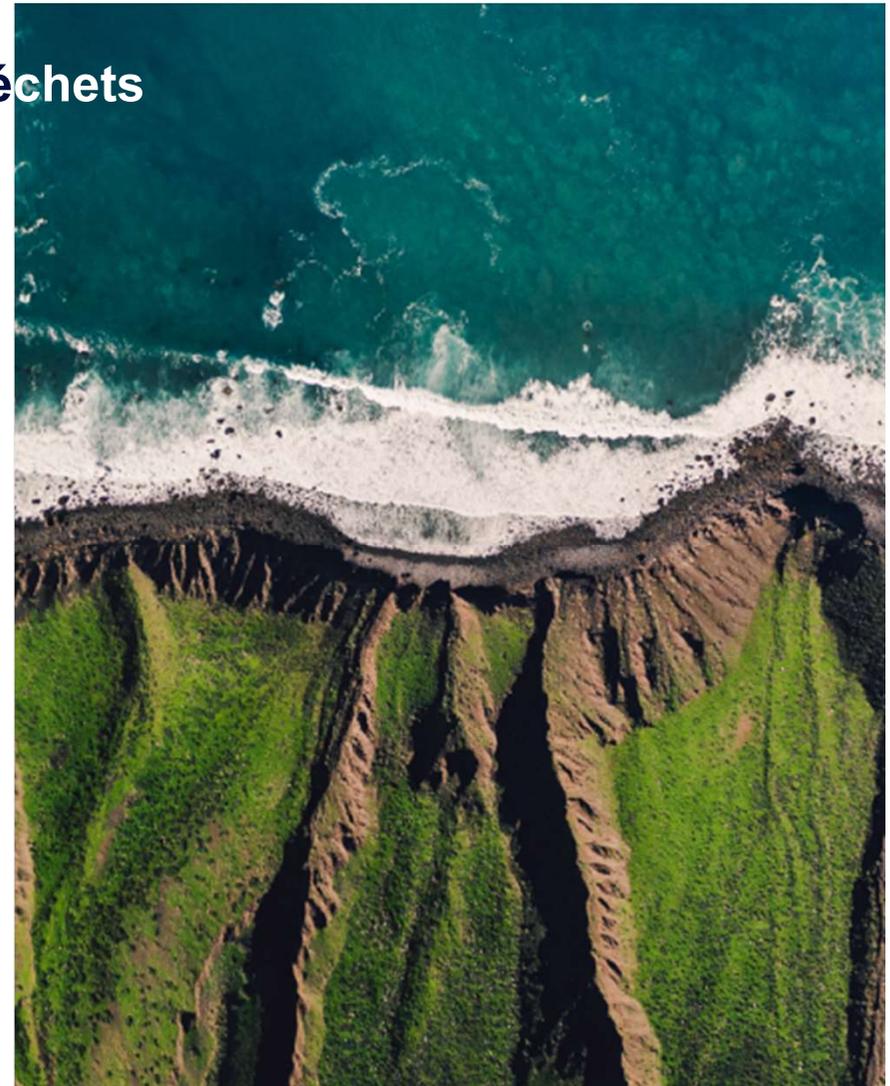
**L'impact du type d'installation sur la
recherche de foncier**



Caractéristiques d'un site gérant des déchets

QUELQUES GRANDS PRINCIPES

- **ICPE => AUTORISATION PRÉFECTORALE**
- **TRAÇABILITÉ**
- **RESPECT DES ENGAGEMENTS => CONTRÔLES**



Caractéristiques d'un site gérant des déchets

ICPE => NÉCESSITÉ COMPATIBILITÉ AU PLU

➤ **DOSSIER ADMINISTRATIF**

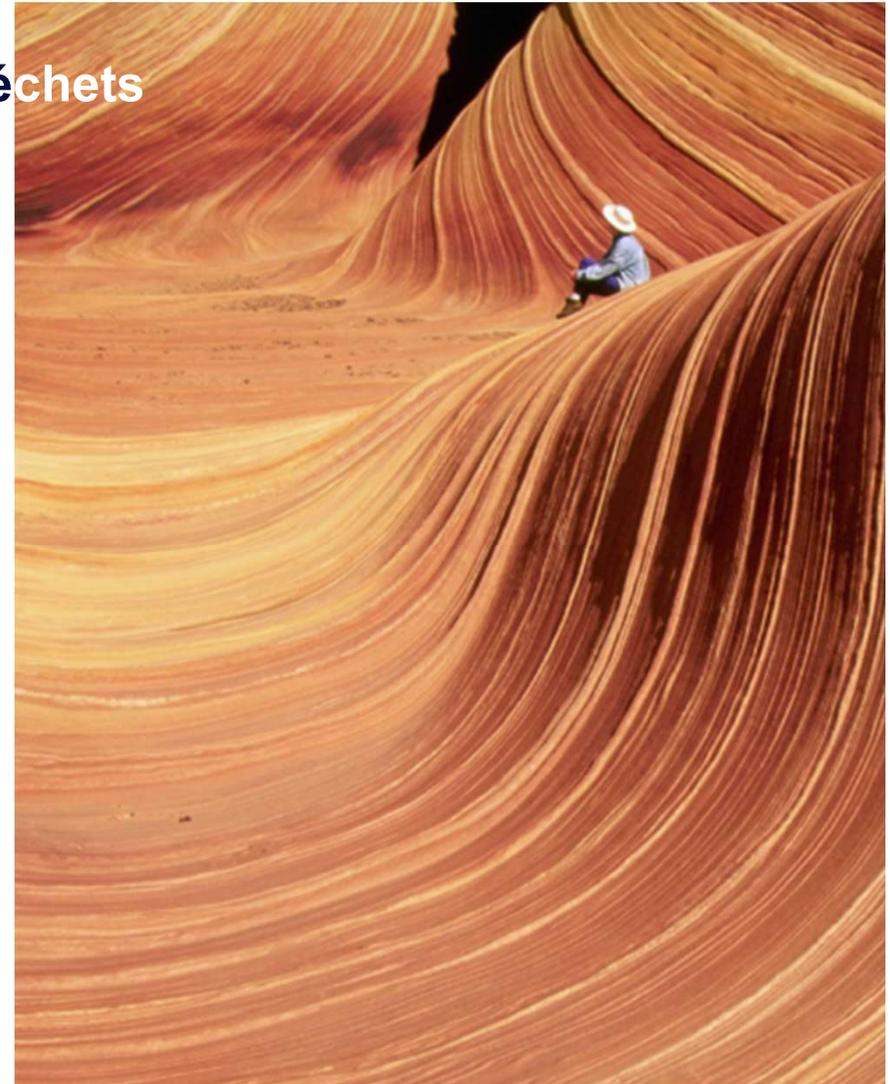
➤ **DOSSIER TECHNIQUE**

➤ **ÉTUDE D'IMPACT**

➤ **ETUDE DES DANGERS**

➤ **PLANS**

28/10/2020 |



Exemples de site gérant des déchets

DE LA COLLECTE AU STOCKAGE

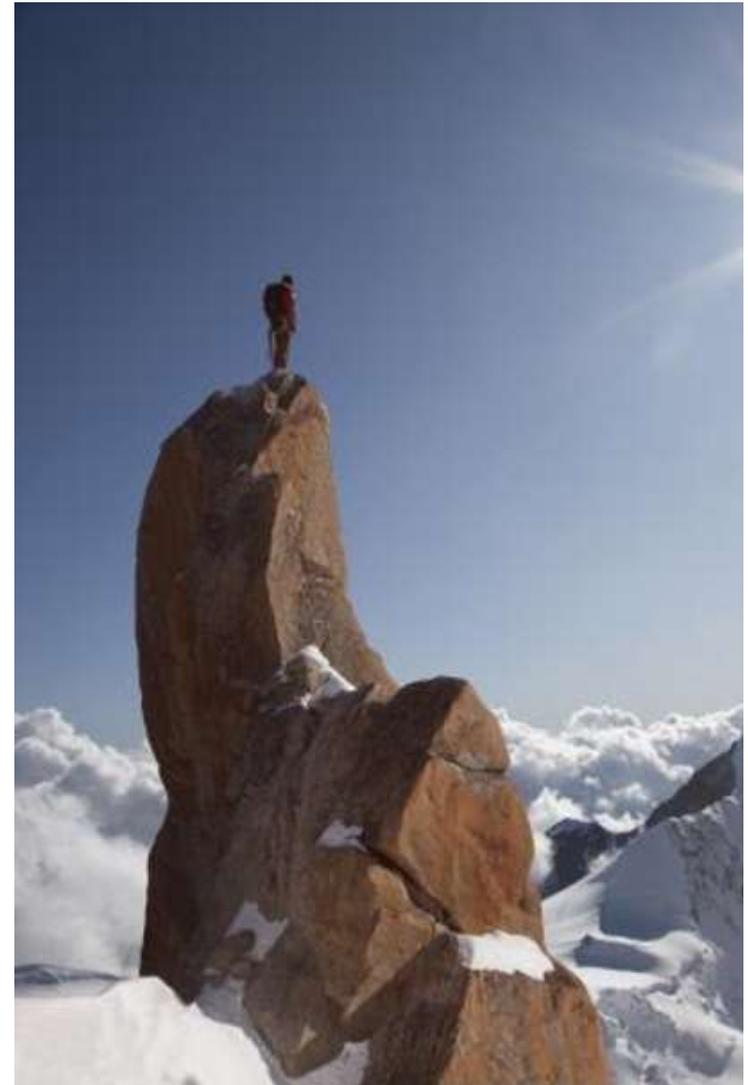
- **DECHETERIE**
- **QUAI DE TRANSFERT**
- **CENTRE DE TRI**
- **INSTALLATION DE RECYCLAGE**
- **PLATEFORME DE COMPOSTAGE**
- **UNITE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**
- **CENTRE DE STOCKAGE**



L'impact NIMBY

NOT IN MY BACK YARD

- **PLU NON COMPATIBLE => DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ => MODIFICATION PLU**
- **SI INSTALLATION « SENSIBLE » => DIFFICULTE MAJEURE POUR MODIFIER PLU**



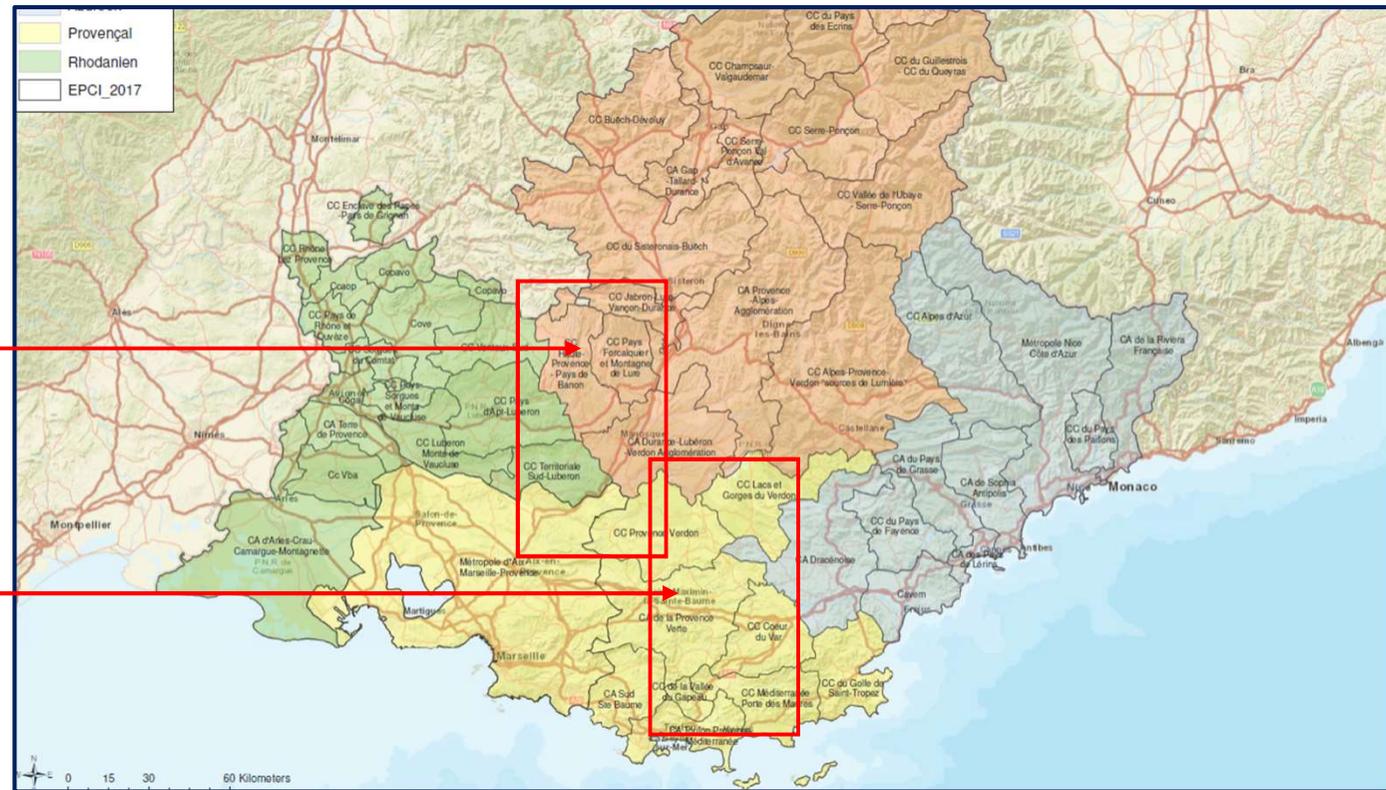
Exemples

Recherche foncière pour implanter une Usine de recyclage de plastique

=> **Accompagnement et démarche administrative simplifiée**

Recherche foncière pour implanter une installation de stockage

=> **Freins / lenteur / parties prenantes**



CONTACTS

Gaëtan HERREBAUT
Responsable Développement et territoire
gaetan.herrebaut@suez.com

suez.com

